

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 919

20 septembre 2005

### SOMMAIRE

Aktien-Global-Dividends-Fund .....	44066	Julius Baer Multicash, Sicav, Luxembourg .....	44095
Atlantide S.A., Luxembourg .....	44104	Julius Baer Multiclient Management S.A., Luxem- bourg .....	44084
Bellini S.A., Luxembourg .....	44105	Julius Baer Multicooperation, Sicav, Luxembourg .....	44103
Britus S.A.H., Luxembourg .....	44112	KBC Bonds Sicav, Luxembourg .....	44109
C.R.S. Thermic, S.à r.l., Dippach .....	44075	KBC Life Invest Fund .....	44067
Claremont Villas S.A., Luxembourg .....	44103	KBC Life Privileged Portfolio Fund .....	44071
Deierepensiou Lassie, S.à r.l., Itzig .....	44084	KBC Money Sicav, Luxembourg .....	44110
Design Deco Pub S.A., Mamer .....	44066	Land's End S.A.H., Luxembourg .....	44112
DH Real Estate Nordic, S.à r.l., Luxembourg .....	44103	Lares Holding S.A., Luxembourg .....	44108
DH Real Estate Nordic, S.à r.l., Luxembourg .....	44103	LaSalle Euro Growth II S.C.A., Luxembourg .....	44085
DM-Aktien-Fonds .....	44071	Lavande S.A.H., Luxembourg .....	44106
Dollar-Rentenfonds .....	44067	Macrimo Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	44107
Domus Fin Luigi Zunino S.N.C., Luxembourg .....	44105	Merrill Lynch Institutional FCP .....	44076
E.C.T., S.à r.l., Ospern .....	44076	Naturhome S.A., Troisvierges .....	44075
Emerging-Fund .....	44066	Nios Holding S.A., Luxembourg .....	44107
Enerfin S.A., Luxembourg .....	44104	Nova Editor S.A., Luxembourg .....	44108
Eparlux Finance Holding S.A., Luxembourg .....	44105	Orion European 1 Investments, S.à r.l., Luxem- bourg .....	44096
Eufinvest, Sicav, Luxembourg .....	44071	Pamaly S.A., Luxembourg .....	44084
Euro-Wachstum-Fonds .....	44066	Platanes S.A.H., Luxembourg .....	44106
Fernseh Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	44104	Raiffeisen Re S.A., Luxembourg .....	44106
Firstnordic Fund .....	44075	Restart S.A., Luxembourg .....	44089
Firstnordic Fund of Funds .....	44075	Restart S.A., Luxembourg .....	44089
Fleming Flagship Portfolio Fund, Sicav, Senninger- berg .....	44110	Salon de Coiffure Millen Isabelle, S.à r.l., Ettel- bruck .....	44107
Fleming Frontier Fund, Sicav, Senningerberg .....	44068	Savannah Investments S.A., Luxembourg .....	44093
Fortis L Fund, Sicav, Luxembourg .....	44071	Semsde Holding S.A., Luxembourg .....	44108
Fundmar S.A., Luxembourg .....	44105	SSCC Lux I, S.à r.l., Luxembourg .....	44105
Geca Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	44092	SSCC Lux VII, S.à r.l., Luxembourg .....	44104
George and Dragon, S.à r.l., Luxembourg .....	44092	Tamsat Wireless Europe, S.à r.l., Luxembourg ..	44102
Goedert Y. Immobilière & Associates S.A., Esch- sur-Alzette .....	44107	Tamsat Wireless Europe, S.à r.l., Luxembourg ..	44102
Heliandre Holding S.A., Luxembourg .....	44109	Valdivia Association S.A.H., Luxembourg .....	44090
Hobbess Capital S.A., Luxembourg .....	44104	Vital-Sun S.A., Strassen .....	44106
Hôtel des Vignes, S.à r.l., Remich .....	44106	Whittaker Participations S.A., Luxembourg .....	44107
Jadof Invest S.A.H., Luxembourg .....	44111	Zatra S.A., Luxembourg .....	44112
Jofad Holding S.A., Luxembourg .....	44111		
JPMorgan Fleming Funds, Sicav, Senningerberg .....	44068		

**AKTIEN-GLOBAL-DIVIDENDS-FUND, Fonds Commun de Placement,  
(anc. AKTIEN-GLOBAL-FONDS).**

Die Änderung des Verwaltungsreglements des Fonds AKTIEN-GLOBAL-DIVIDENDS-FUND (vormals Aktien-Global-Fonds), welcher von HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A. (B 31.630) verwaltet wird und dem Gesetz von 30. März 1988 unterliegt, eingetragen in Luxemburg unter der Referenz LSO-BI01472, wurde am 8. September 2005 am Handels-und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. September 2005.

HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A.

Unterschriften

(081052.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

---

**EMERGING-FUND, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderung des Verwaltungsreglements des Fonds EMERGING-FUND, welcher von HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A. (B 31.630) verwaltet wird und dem Gesetz von 30. März 1988 unterliegt, eingetragen in Luxemburg unter der Referenz LSO-BI01473, wurde am 8. September 2005 am Handels-und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. September 2005.

HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A.

Unterschriften

(081055.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

---

**EURO-WACHSTUM-FONDS, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderung des Verwaltungsreglements des Fonds EURO-WACHSTUM-FONDS, welcher von HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A. (B 31.630) verwaltet wird und dem Gesetz von 30. März 1988 unterliegt, eingetragen in Luxemburg unter der Referenz LSO-BI01470, wurde am 8. September 2005 am Handels-und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. September 2005.

HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A.

Unterschriften

(081057.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

---

**DESIGN DECO PUB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker.

R. C. Luxembourg B 59.336.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2005*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> avril 2005 que:

1. L'Assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur Kamel Dif de sa fonction d'administrateur de la société.
2. L'Assemblée a décidé de nommer en son remplacement aux fonctions d'administrateur, Monsieur Claude Albert, né le 5 mars 1962 à F-Saint-Avold, demeurant à F-57000 Metz, 6, rue Saint-Etienne.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an deux mille neuf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 4 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037961.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

---

## DOLLAR-RENTENFONDS, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Verwaltungsreglements des Fonds DOLLAR-RENTENFONDS, welcher von HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A. (B 31.630) verwaltet wird und dem Gesetz von 30. März 1988 unterliegt, eingetragen in Luxemburg unter der Referenz LSO-BI01474, wurde am 8. September 2005 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. September 2005.

HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A.

Unterschriften

(081058.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

## KBC LIFE INVEST FUND, Fonds Commun de Placement.

*Modifications du règlement de gestion du Fonds Commun de Placement KBC LIFE INVEST FUND:*

Point 4.1.1. Objectifs et politiques d'investissement en général

4.1.1.1. Parts ou actions d'autres OPC

- Il y a lieu d'ajouter ce qui suit:

La Société de Gestion pourra investir:

(A) jusqu'à 100% des actifs nets d'un compartiment dans un ou plusieurs compartiments de la SICAV de droit belge SIVEK.

La SICAV SIVEK est soumise à Loi belge du 4 décembre 1990 relative aux opérations financières et aux marchés financiers, ainsi qu'à l'Arrêté Royal du 4 mars 1991 relatif à certains organismes de placement collectif. Selon l'article 115, § 6, dernier alinéa, de cette loi, les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment.

Ayant opté pour la catégorie de placements prévue à l'article 122, § 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup> 1<sup>o</sup> de la Loi du 4 décembre 1990, la SICAV SIVEK répond aux conditions prévues par la Directive 85/611/EEC du Conseil portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) actuellement.

(B) jusqu'au 100% des actifs nets d'un compartiment dans un ou plusieurs compartiments de type «Fonds de Fonds» de la SICAV de droit belge KBC MASTER FUND.

La SICAV KBC MASTER FUND est soumise à Loi belge du 4 décembre 1990 relative aux opérations financières et aux marchés financiers, ainsi que l'Arrêté Royal du 4 mars 1991 relatif à certains organismes de placement collectif. Selon l'article 115, § 6, dernier alinéa, de cette loi, les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment.

Ayant opté pour la catégorie de placements prévue à l'article 122, § 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup> de la Loi du 4 décembre 1990, la SICAV KBC MASTER FUND ne répond pas aux conditions prévues par la Directive 85/611/EEC du Conseil portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeur mobilières (OPCVM) actuellement.

Les investissements du compartiment dans le SICAV KBC MASTER FUND pourront se faire pour autant que la SICAV s'est conformée à la Directive 2001/108/CE du Conseil portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeur mobilières (OPCVM) dans l'année qui suit l'entrée en vigueur des dispositions législatives, réglementaires et administratives prises par la Belgique en exécution de cette Directive.

C) Jusqu'à 20% des actifs nets dans un ou plusieurs compartiments du fonds irlandais KBC LIFE ALTERNATIVE INVESTMENTS TRUST. Le fonds KBC LIFE ALTERNATIVE INVESTMENTS TRUST est soumise au Unit Trust Act 1990 irlandais et aux conditions imposés par l'Irish Financial Services Regulatory Authority («IFSRA») aux OPC autres que des OPCVM, à l'exception des règles en matière des objectifs d'investissement, la politique d'investissement, le niveau de levier et d'autres dérogations accordées par l'IFSRA. KBC LIFE ALTERNATIVE INVESTMENTS TRUST est exclusivement destiné au placement auprès des investisseurs «qualifiés» tels que définis par l'ISFRA. Le prospectus du fonds irlandais KBC LIFE ALTERNATIVE INVESTMENTS TRUST est disponible au siège central de la Société de Gestion sur simple demande.

Toutefois, la Société de Gestion n'investira pas plus de 15% des actifs nets du compartiment dans le compartiment KBC LIFE ALTERNATIVE MASTER FUND, compartiment de type fonds de fonds de l'OPC de droit irlandais KBC LIFE ALTERNATIVE INVESTMENTS.

- Il y a lieu de modifier le point 4.1.1.2.2. comme suit:

«Lorsque ces OPC ne sont pas soumis à des exigences de répartition des risques comparables à celles qui sont prévues pour les OPC luxembourgeois relevant de la Partie II de la loi du 20 décembre 2002, la Société de Gestion s'interdit dans chaque compartiment:

1. D'investir plus de 20% des avoirs nets en OPC non cotés en bourse ou non traités sur un autre marché réglementé en fonctionnement régulier et reconnu et ouvert au public («marché réglementé»);

2. D'acquérir plus de 15% des titres de même nature émis par un même OPC;

3. D'investir plus de 20% des avoirs nets en titres d'un même OPC.

Le 26 août 2006.

KBC LIFE FUND MANAGEMENT S.A.

Signatures

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE

Banque dépositaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02453. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081420.2//61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

**FLEMING FRONTIER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 49.628.

**JPMorgan FLEMING FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 8.478.

—  
MERGER PROPOSAL

In the year two thousand and five, on the seventh day of September.

Before Us, M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

1. FLEMING FRONTIER FUND, a «société d'investissement à capital variable» having its registered office European Bank and Business Centre, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg (hereafter «FFF») represented by Mr Antonios Nezeritis, maître en droit, residing in Luxembourg, on the basis of a proxy dated September 1, 2005, which shall remain attached to the original of these minutes in order to be registered with this deed;

2. JPMorgan FLEMING FUNDS, a «société d'investissement à capital variable» having its registered office at European Bank and Business Centre, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, (hereafter «JPMF») represented by Mr Antonios Nezeritis, maître en droit, residing in Luxembourg, on the basis of a proxy dated September 1, 2005, which shall remain attached to the original of these minutes in order to be registered with this deed;

who declared the following below:

1) FFF is an undertaking for collective investment incorporated in Luxembourg on January 4, 1995 for an unlimited period. It is structured as an «umbrella fund» with several sub-funds.

2) JPMF is an undertaking for collective investment incorporated in Luxembourg on April 14, 1969 for an unlimited period. It is structured as an «umbrella fund» with several sub-funds.

FFF will be merged into JPMF and for this purpose FFF shall contribute all its assets and liabilities (the «Assets») to JPMF. The contribution will be made in a manner that all assets and liabilities of FFF attributable to each of the classes of the sub-funds set forth in the left hand column below will be attributed to the respective classes of the sub-funds of JPMF set forth in the right hand column below:

Merger of	Into
Fleming Frontier Fund - European Discovery Class A Distribution Shares	JPMorgan Fleming Funds - JPMF Europe Micro Cap A (dist) - EUR
Fleming Frontier Fund - Russia Class A Distribution Shares	JPMorgan Fleming Funds - JPMF Russia A (dist) - USD

The sub-funds of JPMF are existing sub-funds with a similar investment policy as the relevant sub-funds of FFF.

In exchange for the contribution of the Assets to JPMF by FFF, holders of shares of FFF shall, subject to the following paragraph, receive new shares of the classes of the sub-funds of JPMF described above, equivalent in value to each holder's shares of FFF calculated in terms of the net asset values per share on the Effective Date. The number of shares in the relevant sub-funds of JPMF to be issued for the benefit of the shareholders of FFF will be equal to the number of shares held by them in the relevant sub-fund of FFF. The net asset value of each of the classes of the sub-funds of FFF and the net asset value of the relevant class of the sub-funds of JPMF are calculated in accordance with Luxembourg law, the prospectus and Articles of Incorporation of FFF and JPMF, respectively, and the accounting policies outlined in FFF's and JPMF's most recent audited annual reports, respectively.

The board of directors of FFF has approved the merger proposal with the purpose, inter alia, of offering increased flexibility to its shareholders for the conversion of their shares into shares of another sub-fund of JPMF. The shareholders will also benefit from the protection of directive 85/611/CEE as amended and the new sub-funds will be freely marketable throughout the European Union. As a result of the increased marketing opportunities provided by this directive, shareholders may benefit from a potentially larger sub-fund, which enables the investment adviser to optimize the management of the portfolios as a result of increased pools of assets.

The board of directors of JPMF has also approved the merger proposal, which it deems to be in the interest of its shareholders on the basis of spreading costs among a larger asset base.

Now therefore it is agreed subject (i) to the provisions of paragraph 1) below and (ii) to any changes as shall be approved by the board of directors of FFF and/or of JPMF pursuant to regulatory requirements, that:

1. On the date of the extraordinary general meeting, as required by law, of the shareholders of FFF and, if required, of the shareholders of JPMF approving the merger, or on such other effective date as the general meeting of shareholders of FFF shall decide (the «Effective Date»), in pursuance of article 257 ss. of the Luxembourg law of 7th September

1987 which amended the law of 10th of August, 1915 on commercial companies (the «1915 Law»), FFF shall contribute all its assets and liabilities (referred to hereinafter as the «Assets») to JPMF in a manner that all assets and liabilities of FFF attributable to each of the classes of the sub-funds set forth in the left hand column below will be attributed to the respective classes of the sub-funds of JPMF set forth in the right hand column below:

Merger of	Into
Fleming Frontier Fund - European Discovery Class A Distribution Shares	JPMorgan Fleming Funds - JPMF Europe Micro Cap A (dist) - EUR
Fleming Frontier Fund - Russia Class A Distribution Shares	JPMorgan Fleming Funds - JPMF Russia A (dist) - USD

2. In exchange for the contribution of the Assets to JPMF by FFF, holders of shares of FFF shall receive new shares of the classes of the sub-funds of JPMF described above, equivalent in value to each holder's Shares of FFF calculated in terms of the net asset values per share on the Effective Date.

3. As a result of the merger, FFF shall be wound up and all its shares in issue shall be cancelled.

4. All new shares in JPMF will be issued in registered form with fractions up to 3 decimal places, any remaining fractions amounts being rounded up or down to the next such second decimal place.

5. As from the Effective Date, the assets of the FFF shall be deemed transferred to JPMF on account of the relevant sub-funds of JPMF as aforesaid. From that date, the new shares will participate in the results of JPMF.

Unless shareholders of JPMF holding at least five percent (5%) of the shares outstanding in JPMF so require on or prior to the day following the date of the extraordinary general meeting of shareholders of FFF approving the Merger, on the basis of Article 264 (c) of the 1915 Law, the Merger will be implemented without a resolution of a general meeting of shareholders of JPMF.

The merger proposal, the special reports of the auditor, the reports of the directors of FFF and JPMF, the financial reports containing the audited annual accounts of the last 3 years of JPMF and FFF and the current prospectus of JPMF shall be available for inspection to the shareholders of FFF and JPMF, from September 8, 2005 and copies thereof may be obtained on request from:

JPMorgan BANK (LUXEMBOURG) S.A. 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

#### *Statement*

In accordance with article 271 of the 1915 Law, the undersigned notary certifies the legality of the present merger proposal.

The undersigned notary, who speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will be binding.

In faith of which, We the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le sept septembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. FLEMING FRONTIER FUND, une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au European Bank and Business Centre, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg (ci-après «FFF») représentée par Monsieur Antonios Nezeritis, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 1<sup>er</sup> septembre 2005, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

2. JPMorgan FLEMING FUNDS, une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au European Bank and Business Centre, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, (hereafter «JPMF») représentée par Monsieur Antonios Nezeritis, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 1<sup>er</sup> septembre 2005, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

qui ont déclaré ce qui suit:

I) FFF est un organisme de placement collectif («OPC») luxembourgeois constitué en date du 4 janvier 1995 pour une durée illimitée. Il est organisé en tant qu'OPC à compartiments multiples.

II) JPMF est un OPC luxembourgeois constitué en date du 14 avril 1969 pour une durée illimitée. Il est organisé en tant qu'OPC à compartiments multiples.

FFF sera fusionné dans JPMF, et pour ce faire, FFF apportera tous ses avoirs et engagements (les «Avoirs») à JPMF. L'apport sera fait de manière à ce que tous les avoirs et engagements de FFF attribuables à chacune des classes des compartiments mentionnées dans la colonne gauche ci-dessous soient attribuées aux classes respectives des compartiments de JPMF mentionnées dans la colonne droite ci-dessous:

Fusion de	dans
Fleming Frontier Fund - European Discovery Class A Distribution Shares	JPMorgan Fleming Funds - JPMF Europe Micro Cap A (dist) - EUR
Fleming Frontier Fund - Russia Class A Distribution Shares	JPMorgan Fleming Funds - JPMF Russia A (dist) - USD

Les compartiments de JPMF sont des compartiments existants ayant une politique d'investissement similaire à celle des compartiments de FFF en question.

En échange de l'apport des Avoirs de JPMF à FFF, les actionnaires de FFF recevront, sous réserve du paragraphe qui suit, de nouvelles actions des classes des compartiments de JPMF décrites ci-dessus, ayant une valeur égale à chaque action de FFF calculée par rapport aux valeurs nettes d'inventaire par action à la Date Effective. Le nombre d'actions des compartiments en question de JPMF à être émis aux actionnaires de FFF sera égal au nombre d'actions qu'ils détiennent dans les compartiments en question de FFF. La valeur nette d'inventaire de chaque classe des compartiments de FFF et la valeur nette d'inventaire des classes en question des compartiments de JPMF sont calculées conformément à la loi luxembourgeoise, le prospectus et les statuts respectifs de FFF et JPMF et les politiques comptables énoncées dans les rapports annuels les plus récents respectifs de FFF et JPMF.

Le conseil d'administration de FFF a approuvé le projet de fusion dans le but, inter alia, d'offrir une plus grande flexibilité à ses actionnaires dans le cadre de la conversion de leurs actions en des actions d'autres compartiments de JPMF. Les actionnaires bénéficieront également de la protection de la directive 85/611/CEE telle que modifiée et les nouveaux compartiments seront librement distribuables au sein de l'Union Européenne. Suite aux possibilités accrues de distribution prévues par cette directive, les actionnaires pourront bénéficier d'un compartiment potentiellement plus grand, qui permet au conseiller en investissement d'optimiser la gestion des portefeuilles suite à une masse d'avoirs plus importante.

Le conseil d'administration de JPMF a également approuvé le projet de fusion qu'il estime être dans l'intérêt des actionnaires du fait de la répartition des coûts sur une base d'avoirs plus importante.

Il est convenu sous réserve (i) des dispositions du paragraphe 1) ci-dessous et (ii) de toutes autres modifications qui seront approuvées par le conseil d'administration de FFF et/ou de JPMF suite à des exigences réglementaires que:

1. A la date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FFF, prévue par la loi, et, si requise, par l'assemblée des actionnaires de JPMF approuvant la fusion ou à toute autre date effective telle que l'assemblée générale des actionnaires de FFF décidera (la «Date Effective») conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 7 septembre 1987 qui a modifiée la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales («Loi de 1915»), FFF apportera tous ses avoirs et engagements (les «Avoirs») à JPMF de telle sorte que les avoirs et engagements de FFF attribuables à chacune des classes des compartiments mentionnées dans la colonne de gauche ci-dessous seront attribuées dans les classes respectives des compartiments de JPMF mentionnées dans la colonne de droite ci-dessous:

Fusion de	dans
Fleming Frontier Fund - European Discovery Class A Distribution Shares	JPMorgan Fleming Funds - JPMF Europe Micro Cap A (dist) - EUR
Fleming Frontier Fund - Russia Class A Distribution Shares	JPMorgan Fleming Funds - JPMF Russia A (dist) - USD

2. En échange de l'apport des Avoirs de JPMF à FFF, les actionnaires de FFF recevront de nouvelles actions des classes des compartiments de JPMF décrites ci-dessus, ayant une valeur équivalente aux Actions de chaque actionnaire de FFF calculée en termes de valeurs nettes d'inventaire par action à la Date Effective.

3. Suite à la fusion, FFF cessera d'exister et toutes ses actions seront annulées.

4. Toutes les nouvelles actions de JPMF seront émises sous forme nominative. Des fractions d'actions allant jusqu'à trois décimales pourront être émises. Les fractions restantes seront arrondies vers le haut ou le bas à la prochaine deuxième décimale.

5. A partir de la Date Effective, les avoirs de FFF seront réputés avoir été transférés à JPMF pour compte des compartiments en question de JPMF de la manière décrite ci-dessus. A partir de cette date, les nouvelles actions participeront dans les résultats de JPMF.

A moins que les actionnaires de JPMF détenant au moins cinq pour cent (5%) des actions en circulation le demandent jusqu'au lendemain de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FFF approuvant la fusion, sur base de l'article 264 (c) de la Loi de 1915, la fusion sera effectuée sans décision d'une assemblée générale d'actionnaires de JPMF.

Le projet de fusion, les rapports spéciaux du réviseur, les rapports des conseils d'administration de FFF et JPMF, les rapports financiers contenant les comptes annuels révisés des trois dernières années de JPMF et FFF et le prospectus actuel de JPMF sont disponibles pour inspection aux actionnaires de FFF et JPMF à partir du 8 septembre 2005 et copies de ces documents peuvent être obtenues sur demande auprès de:

JPMorgan BANK (LUXEMBOURG) S.A. 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

#### *Déclaration*

Conformément à l'article 271 de la Loi de 1915, le notaire soussigné certifie la légalité du présent projet de fusion.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des comparants repris plus haut, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, les personnes nommées ont toutes signées avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Nezeritis, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 septembre 2005, vol. 432, fol. 98, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 septembre 2005

H. Hellinckx.

(081182.2/242/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

### DM-AKTIEN-FONDS, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Verwaltungsreglements des Fonds DM-AKTIEN-FONDS, welcher von HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A. (B 31.630) verwaltet wird und dem Gesetz von 30. März 1988 unterliegt, eingetragen in Luxemburg unter der Referenz LSO-BI01471, wurde am 8. September 2005 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1.3 September 2005.

HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A.

Unterschriften

(081061.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

### KBC LIFE PRIVILEGED PORTFOLIO FUND, Fonds Commun de Placement.

*Modifications du règlement de gestion du Fonds Commun de Placement*

*KBC LIFE PRIVILEGED PORTFOLIO FUND:*

Chapitre 4.1.1 Objectifs et politiques d'investissement des compartiments du type «Fund of Funds»

Point 4.1.1.1.

- Il y a lieu d'ajouter les phrases suivantes:

«(B) Jusqu'à 20% des actifs nets dans un ou plusieurs compartiments du fonds irlandais KBC LIFE ALTERNATIVE INVESTMENTS TRUST.

Toutefois, la Société de Gestion n'investira pas plus de 15% de actifs nets du compartiment dans le compartiment KBC LIFE ALTERNATIVE MASTER FUND, compartiment de type fonds de fonds de l'OPC de droit irlandais KBC LIFE ALTERNATIVE INVESTMENTS TRUST.»

- Il y a lieu de remplacer l'alinéa 11 par la phrase suivante:

La Société de Gestion est en outre autorisée à emprunter jusqu'à 25% des avoirs nets de chaque compartiment sans restriction et quelque soit l'objectif.

- Il y a lieu de modifier le point 4.1.1.2.2. comme suit:

«Lorsque ces OPC ne sont pas soumis à des exigences de répartition des risques comparables à celle qui sont prévues par les OPC luxembourgeois relevant de la Partie II de la loi du 20 décembre 2002, la Société de Gestion s'interdit dans chaque compartiment:

1. D'investir plus de 20% des avoirs nets en OPC non cotés en bourse ou nom traités sur un autre marché réglementé en fonctionnement régulier et reconnu et ouvert au public («marché réglementé»);
2. D'acquérir plus de 15% des titres de même nature émis par un même OPC;
3. D'investir plus de 20% des avoirs nets en titres d'un même OPC.

Point 4.2.1.

- Il y a lieu de remplacer l'alinéa 7 par la phrase suivante:

La Société de Gestion est en outre autorisée à emprunter jusqu'à 25% des avoirs nets de chaque compartiment sans restriction et quelque soit l'objectif.

Le 25 juillet 2005.

KBC LIFE FUND MANAGEMENT S.A.

Signatures

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE

Banque dépositaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081426.2//37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

### FORTIS L FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.327.

### EUFINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 32.165.

### PROJET DE FUSION

L'an deux mille cinq, le neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

I.- Monsieur Didier Lambert, employé privé, demeurant à Vance (Belgique);  
agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société d'investissement à capital variable FORTIS L FUND, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen (société absorbante);

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 30 juin 2005; un exemplaire du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

II.- Madame Ana Paula Sousa, employée privée, demeurant à Luxembourg;

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société d'investissement à capital variable EUFINVEST, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz (société absorbée);

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 18 juillet 2005;

un exemplaire du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lesquelles sociétés, représentées comme dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter authentiquement les termes et conditions du projet de fusion intervenu entre elles, et ce ainsi qu'il suit:

1. Le projet de fusion concerne les sociétés suivantes:

1.1. EUFINVEST, société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, constituée pour une durée illimitée le 28 novembre 1989, conformément aux dispositions de la Partie I de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif. Elle a son siège social 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg.

1.2. FORTIS L FUND, société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, constituée sous la dénomination INTERSELEX WORLD pour une durée illimitée le 29 novembre 1989, conformément aux dispositions de la Partie I de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, modifiée en INTERSELEX EQUITY par assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 4 novembre 1996, modifiée en INTERSELEX par assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 4 mai 1998 et modifiée en FORTIS L FUND par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 30 septembre 1999. La société est soumise aux dispositions de la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif suite à l'assemblée générale des actionnaires du 21 juin 2004. Elle a son siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

2. Aspects juridiques de la fusion

2.1. Ces deux sociétés ont l'intention de fusionner conformément à l'article 259 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par acte notarié du 21 octobre 2005 (ou du 25 novembre 2005 si le quorum de présence n'est pas atteint), suivant lequel FORTIS L FUND acquerra par transmission universelle l'ensemble du patrimoine (actif et passif) de EUFINVEST.

La fusion sera effective le 24 octobre (ou le 28 novembre) 2005. Après cette fusion, FORTIS L FUND continuera les activités de EUFINVEST qui cessera d'exister.

2.2. Pour EUFINVEST («la société absorbée»), la fusion sera décidée par assemblée générale extraordinaire des actionnaires sur proposition du conseil d'administration.

Cette assemblée générale ne pourra délibérer valablement le 21 octobre 2005 que si la moitié au moins du capital est représentée et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés, conformément aux statuts en combinaison avec les articles 263 et 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales.

Si le quorum de (présence) n'est pas atteint, une assemblée générale d'actionnaires sera à nouveau convoquée pour le 25 novembre 2005, conformément à l'article 67-1 paragraphe 2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Cette assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion de capital représentée.

2.3. Pour FORTIS L FUND («la société absorbante»), la fusion sera réalisée sans qu'une assemblée générale de celle-ci soit nécessaire, conformément à l'article 264 de la loi sur les sociétés commerciales, alors que:

a) Le projet de fusion sera publié le 20 septembre 2005 au Mémorial C, soit un mois au moins avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbée.

b) Tous les actionnaires de FORTIS L FUND ont le droit à partir du 20 septembre 2005 de prendre connaissance, au siège de la société, du projet de fusion et des documents indiqués à l'article 267 (1) de la loi sur les sociétés commerciales.

c) Un ou plusieurs actionnaires de FORTIS L FUND disposant d'au moins 5% des actions du capital souscrit ont le droit de requérir, jusqu'au lendemain de la tenue de l'assemblée générale de la société absorbée, la convocation d'une assemblée générale de FORTIS L FUND appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion. Cette assemblée sera convoquée de façon à être tenue dans le mois de la réquisition.

2.4. Les actionnaires de EUFINVEST ainsi que ceux du compartiment concerné de FORTIS L FUND n'approuvant pas cette fusion peuvent demander le rachat sans frais de leurs actions auprès de leur société respective durant la période d'un mois à dater de la publication du projet de fusion, soit à dater du 20 septembre 2005.

2.5. FORTIS L FUND absorbera EUFINVEST au sein de son compartiment existant FORTIS L FUND Equity Europe.

3. Rapport d'échange des actions et soulte

3.1. Les actionnaires de EUFINVEST deviendront actionnaires de FORTIS L FUND avec effet au 24 octobre (ou au 28 novembre) 2005.

3.2. FORTIS L FUND attribuera à chaque actionnaire de EUFINVEST un nombre total de nouvelles actions, fractionnées jusqu'au millième, de la catégorie «Classic» du compartiment FORTIS L FUND Equity Europe, établi en multipliant le nombre d'actions qu'il détient dans EUFINVEST par le rapport d'échange mentionné ci-après.

Les actionnaires nominatifs de EUFINVEST recevront des actions nominatives, jusqu'au millième d'action, du compartiment absorbant FORTIS L FUND Equity Europe de même catégorie (Classic-Distribution/Classic-Capitalisation) que celle qu'ils détiennent. Aucune soulte ne sera versée.

Les actionnaires au porteur de EUFINVEST recevront des actions au porteur, entières uniquement pour les titres physiques et jusqu'au millième pour les actions non livrées matériellement, du compartiment absorbant FORTIS L FUND Equity Europe de même catégorie (Classic-Distribution/Classic-Capitalisation) que celle qu'ils détiennent. Pour

les titres physiques, les fractions d'actions attribuées seront versées aux actionnaires sous forme d'une soulte en espèces. Pour les actions non livrées matériellement aucune soulte ne sera versée.

3.3. Le rapport d'échange sera calculé le 21 octobre (ou le 25 novembre) 2005 en divisant la dernière valeur nette d'inventaire de EUFINVEST calculée le 21 octobre (ou le 25 novembre) 2005 par la dernière valeur nette d'inventaire de la catégorie «Classic» du compartiment FORTIS L FUND Equity Europe calculée le 21 octobre (ou le 25 novembre) 2005.

Il fera l'objet d'un rapport spécifique d'un expert indépendant (la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.), indépendamment du rapport de ce même réviseur sur le projet de fusion tel que prévu à l'article 266 de la loi de 1915, telle que modifiée. Au cas où le Tribunal de Commerce n'accepterait pas (sur base dudit article 266) la désignation d'un expert-réviseur commun aux sociétés absorbante et absorbée, la société ERNST & YOUNG sera chargée de l'émission desdits rapports pour la société absorbée.

Le rapport d'échange peut être ajusté avec le consentement mutuel des conseils d'administration des sociétés avant ou à la date à laquelle l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbée doit donner son approbation, afin de prendre en compte tout événement matériel et/ou tout changement significatif relatif aux actifs respectifs des sociétés, tel que mentionné dans d'éventuelles lettres de représentation émanant des administrateurs des sociétés avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbée.

3.4. La société absorbée et le compartiment absorbant présentent les caractéristiques suivantes:

Caractéristiques	EUFINVEST	FORTIS L FUND Equity Europe
Politique d'investissement	La SICAV a pour objectif d'investir principalement en actions émises par des sociétés de pays membres de l'Union Européenne afin de procurer à ses actionnaires une performance supérieure à un indice des marchés d'actions de l'Union européenne;	Ce compartiment investit au moins 75% de ses actifs en actions émises par des sociétés ayant leur siège social dans un des pays de la Communauté Européenne. Il peut également investir pour 25% de ses actifs au maximum en toutes autres valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés ou liquidités, sans que les investissements en créances de toute nature ne dépassent 15% des actifs. Il peut également investir dans d'autres OPCVM ou OPC ayant une politique d'investissement similaire pour un maximum de 10% de ses actifs.
Actions	Nominatives/au porteur (1,5,10,100,500), capitalisation/distribution	Nominatives/au porteur (1,10,50), capitalisation/distribution
Banque Dépositaire	BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT	BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Société de Gestion	EUFIGEST S.A.	FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
Gestionnaire Financier	FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT FRANCE	FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT FRANCE
Réviseur	ERNST & YOUNG	PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.
Calcul de VNI, Agent de transfert, Teneur de registre	EUROPEAN FUND ADMINISTRATION	FASTNET LUXEMBOURG S.A.
Commission de banque dépositaire	0,08% p.a. si l'actif net (AN) =< EUR 40 mio 0,07% p.a. si EUR 40 mio < AN <= EUR 80 mio 0,06% p.a. si EUR 80 mio < AN <= EUR 400 mio 0,02% p.a. si l'actif net (AN) > EUR 400 mio	0,095% l'an
Commission de Gestion	0,87% (0,02% pour le conseil en investissement, 0,30% pour le gestionnaire et 0,55% pour l'agent placeur)	1,25% l'an à répartir entre le gestionnaire et le distributeur
Commission d'administration	0,050% l'an + EUR 22.000,- l'an (calcul VNI) + 0,033% l'an (domicile)	0,125% l'an
Total Expense Ratio (au 31 décembre 2004)	1,27%	1,66%
Droit d'entrée	Maximum 6% de la VNI	Maximum 5% au profit de l'agent placeur
Droit de sortie	Aucun	Aucun

#### 4. Modalités de remise des actions de FORTIS L FUND

Afin d'obtenir des certificats d'actions de FORTIS L FUND Equity Europe, les détenteurs de certificats d'actions de EUFINVEST sont invités à les remettre à partir du 24 octobre (ou du 28 novembre) 2005 à:

- BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50 Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg,
- FORTIS BANQUE S.A., 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles,
- FORTIS BANQUE FRANCE S.A., 56 rue de Chateaudun, F-75427 Paris Cedex 09,
- MARCARD, STEIN GmbH & Co. KG, Ballindamm 36, D-20095 Hamburg.

La médiation de BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., FORTIS BANQUE S.A., FORTIS BANQUE FRANCE S.A. et MARCARD, STEIN GmbH & Co. KG dans la conversion des actions telle que décrite ci-dessus ne permettra à aucun détenteur d'une ou de plusieurs actions de EUFINVEST d'obtenir un droit ou une créance vis-à-vis de BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., FORTIS BANQUE S.A., FORTIS BANQUE FRANCE S.A. et MARCARD, STEIN GmbH & Co. KG. Ce droit ou cette créance ne pourra s'exercer que vis-à-vis de FORTIS L FUND.

5. Date à laquelle les actions échangées donnent droit de participer aux bénéfices ainsi que toute modalité particulière à ce droit

A compter du 24 octobre (ou du 28 novembre) 2005 les actionnaires de EUFINVEST seront actionnaires de FORTIS L FUND et partageront les actifs et engagements de cette dernière.

Les sociétés fusionnées n'ont capitalisé aucun goodwill, et il ne sera capitalisé aucun goodwill après la fusion.

6. Date à laquelle les opérations des sociétés absorbées sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante

A compter du 24 octobre (ou du 28 novembre) 2005 les données et participations financières de EUFINVEST seront incorporées dans les rapports périodiques de FORTIS L FUND.

Le patrimoine de FORTIS L FUND sera augmenté du patrimoine de EUFINVEST à compter de la date d'effet de la fusion.

7. Droits assurés par la société absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou les mesures proposées à leur égard

Aucune personne, morale ou physique, ne dispose de droits spéciaux envers les sociétés fusionnant et/ou ne détient de titres autres que des actions tel qu'indiqué à l'article 261 paragraphe 2 sous f de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915.

#### 8. Documents à disposition des actionnaires

##### 8.1. Les documents suivants seront déposés:

- au siège social de chacune des deux sociétés,
- auprès des agents chargés du service financier des deux sociétés,
- a. le projet de fusion;
- b. les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des deux sociétés;
- c. le rapport des conseils d'administration des deux sociétés mentionné à l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales;
- d. le rapport de l'auditeur mentionné à l'article 266 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Ces documents seront à la disposition des actionnaires ou autres personnes qui ont le droit d'assister aux réunions, pour inspection, un mois avant les assemblées extraordinaires des sociétés absorbées.

8.2. Le projet de fusion sera publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Assemblées («Mémorial») en date du 20 septembre 2005.

Les notices de convocation de l'assemblée générale des actionnaires de EUFINVEST seront publiées les 3 et 12 octobre 2005.

A défaut de réunir le quorum (de présence) et la majorité requise par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales («la loi de 1915») lors de l'assemblée du 21 octobre 2005, le conseil d'administration de EUFINVEST a décidé de reconvoquer les actionnaires en assemblée générale extraordinaire pour le 25 novembre 2005 pour qu'elle se prononce sur la fusion.

Les notices de convocation de cette seconde assemblée seront publiées les 24 octobre et 9 novembre 2005.

#### 9. Traitement des ordres de souscriptions/rachats et conversions

Compte tenu du fait que l'assemblée générale des actionnaires sera appelée à se prononcer sur la fusion le 21 octobre (ou le 25 novembre) 2005 et que le rapport d'échange sera fixé le 21 octobre (ou le 25 novembre) 2005 sur base des valeurs nettes d'inventaire calculées le 21 octobre (ou le 25 novembre) 2005, les demandes de souscriptions, rachats et conversions pour EUFINVEST reçues après 17.00 heures le 20 octobre (ou le 24 novembre) 2005 seront traitées dans le compartiment FORTIS L FUND Equity Europe à la valeur nette d'inventaire calculée le 24 octobre (ou le 28 novembre) 2005.

#### 10. Frais de la fusion

Les frais relatifs à cette fusion seront pris en charge par le compartiment FORTIS L FUND Equity Europe. Ils seront comptabilisés à la valeur nette d'inventaire calculée le 24 octobre (ou le 28 novembre) 2005.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les mandataires prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Lambert, A. P. Sousa, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, vol. 149S, fol. 85, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

J. Elvinger.

(082238.2/211/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

---

#### **FIRSTNORDIC FUND, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion du fonds FIRSTNORDIC FUND, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, réf. LSO-BI00179 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour FIRSTNORDIC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(082008.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

---

#### **FIRSTNORDIC FUND OF FUNDS, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion du fonds FIRSTNORDIC FUND OF FUNDS, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, réf. LSO-BI00181 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour FIRSTNORDIC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(082010.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

---

#### **C.R.S. THERMIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4972 Dippach, 44, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 75.113.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(037862.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

---

#### **NATURHOME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, Zone Industrielle In den Allern.

R. C. Luxembourg B 97.728.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(037868.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

---

**E.C.T., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8540 Ospern, 6, rue de Rédange.

R. C. Luxembourg B 91.620.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(037869.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

**MERRILL LYNCH INSTITUTIONAL FCP, Fonds Commun de Placement.**

MANAGEMENT REGULATIONS

Between:

1. MERRILL LYNCH FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., a Luxembourg société anonyme with its registered office at 49, avenue J. F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Manager»);

2. THE BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH, a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Custodian»);

**Definitions:**

Agents	as defined in Clause 2
Board	as defined in Clause 1
Class	as defined in Clause 1
Correspondents	as defined in Clause 3
Custodian	as defined in Clause 1
Dealing Currency	as defined in Clause 1
Dealing Day	as defined in Clause 11
Designated Currency	as defined in Clause 1
Distributors	as defined in Clause 7
Fund	as defined in Clause 1
Investment Manager	as defined in Clause 2
Investor Service Centre	as defined in Clause 1
Manager	as defined in Clause 1
Mémorial	as defined in Clause 1
Net Asset Value	as defined in Clause 11
Prospectus	as defined in Clause 1
Relevant Shares	as defined in Clause 16
Settlement Day	as defined in Clause 7
Shares	as defined in Clause 1
Shareholders	as defined in Clause 1
Specified Time	as defined in Clause 7
Sub-fund	as defined in Clause 1
Transfer Agent	as defined in Clause 1
2002 Law	as defined in Clause 1

**1. The Fund**

MERRILL LYNCH INSTITUTIONAL FCP (the «Fund»), is governed by the Luxembourg law of 19th July 1991, (the «1991 Law») as an open-ended mutual investment fund («fonds commun de placement») and constitutes an unincorporated coproprietorship of the securities and other permitted assets of the Fund, managed for the account and in the exclusive interest of its co-owners (the «Shareholders») by MERRILL LYNCH FUND MANAGEMENT COMPANY (the «Manager»), a company incorporated as a «société anonyme» under the laws of Luxembourg and having its registered office in Luxembourg.

The Manager may issue ownership shares («Shares») which correspond to separate portfolios of assets (each a «Sub-fund»), provided that the Shares of a Sub-fund may be further divided into different classes (each a «Class») and into different categories of a particular Class, with each Class and category having attributed to it different assets and liabilities within the portfolio of the relevant Sub-fund, as described in Clauses 9 (Description of Shares), 11 (Calculation of Net Asset Value and Share Prices) and 16 (Distributions). The issuance of Shares shall be recorded in the Share register of the Fund.

Claims of third parties against the Fund directed against the Manager shall be accounted for in the relevant Class of Shares or Sub-fund.

Subject to Clauses 9 (Description of Shares), 11 (Calculation of Net Asset Value and Share Prices) and 16 (Distributions), the holders of Shares of any Class or category shall have equal rights among themselves in respect of their entitlement to the relevant portion of assets of the relevant Sub-fund. In these Management Regulations, any reference to a Class of Shares shall be construed, where applicable, as a reference to the several categories of Shares of the relevant Class.

The assets of the Fund shall be held in custody by a custodian bank (hereinafter referred to as the «Custodian»), and shall be segregated from the assets of the Manager. THE BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH is appointed as the Custodian.

The consolidated accounts of the Fund shall be maintained in Euro. The accounts of each Sub-fund shall be maintained, and its Shares denominated, in such currency (the «Designated Currency») as the board of directors of the Manager (the «Board») may determine. The price per Share of each Class and category shall be calculated in the manner and in the currency or currencies (each a «Dealing Currency») determined by the Board, as disclosed in the Fund's then current Prospectus (the «Prospectus»). Payment for Shares may be made in another freely convertible currency by prior arrangement with the Transfer Agent (the «Transfer Agent») or the Investor Service Centre (the «Investor Service Centre») and the investor.

The rights and obligations of the Shareholders, the Manager and the Custodian are contractually determined by these Management Regulations, a copy of which will be provided to Shareholders on request. The Management Regulations are deposited with the Luxembourg Trade and Companies Register evidence of which is published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») and a copy of the Management Regulations is available for inspection, and may be obtained, on request at the registered office of the Manager and in such other place or places as applicable laws or regulations may require.

By acquiring a Share, the holder thereof agrees to these Management Regulations and to any and all duly approved amendments hereto.

## 2. The Manager

The Fund is managed by the Manager for the exclusive account of the Shareholders. The Manager is vested with the broadest powers to administer and manage the Fund, subject to the restrictions contained in these Management Regulations, particularly the restrictions in Clause 6 (Investment Restrictions), in the name and for the account of the Shareholders, including (without limitation) the right to:

- purchase, subscribe, sell or otherwise receive or dispose of selected and diversified investments permitted to each Sub-fund including, without limitation and where relevant, securities and short term debt instruments and money market instruments, participations in corporate loans and other instruments as may be described in the Prospectus;
- supervise and manage such investments;
- exercise, while the holder of any such investments, all the rights, powers and privileges appertaining to the holding or ownership thereof to the same extent that an individual could;
- do everything necessary or suitable and proper for the accomplishment of any of the purposes and powers herein set forth, either alone or in conjunction with others; and
- do every other act or thing incidental to the purposes aforesaid; provided the same are not inconsistent with the laws of Luxembourg and of any jurisdictions where the Fund may be registered.

The Board shall determine the investment policy of the Fund for its several Sub-funds within the objective and investment restrictions set forth herein and in the Prospectus.

The Manager may, under its responsibility and at its own expense, appoint an affiliate of MERRILL LYNCH & Co., INC. as investment manager (the «Investment Manager») to advise the Board with respect to general investment policy of the relevant Sub-funds and its implementation and to carry out, on behalf of the Manager, the day-to-day investment management of the Fund. It may in such case direct the Fund to pay all or part of its management fee directly to the Investment Manager.

The Manager, the Custodian, the Administrator, the Transfer Agent, the Distributors and such other Agents as the Manager may allow shall be entitled to receive for their services from the Fund fees and charges as described in Clause 14 (Charges of the Fund).

The Manager may appoint at the expense of the Fund other agents («Agents»), to perform such services in connection with its obligations under these Management Regulations as it deems necessary or convenient, subject to any limitations under the laws of Luxembourg or contained herein, on such terms and conditions as are reasonable in the circumstances. In particular the Manager may employ an Agent to provide dealing and investor servicing functions. The Manager may appoint (as an Agent) a Transfer Agent, compensation for which may be paid by the Fund; and any reference herein to the Transfer Agent shall, if none has been appointed, be deemed to be a reference to the Manager

## 3. The Custodian

The Manager shall appoint and may terminate the appointment of a Custodian of the Fund's assets. The name of the Custodian shall be mentioned in the Prospectus, financial reports and similar documents relating to the Fund.

The Custodian shall be appointed for an undetermined period of time and the Custodian or the Manager may terminate the appointment of the Custodian at any time upon 90 days' written notice delivered by either such party to the other, provided, however, that such termination by the Manager is subject to the condition that another bank accepts the responsibilities and functions of the Custodian under these Management Regulations and provided further that the appointment of the Custodian shall, if terminated by the Manager, continue thereafter for such period as may be necessary for the complete transfer of all assets of the Fund held by the Custodian to the succeeding custodian.

In case of termination by the Custodian, the Manager will appoint a new custodian who shall accept the responsibilities and functions of the Custodian under these Management Regulations, provided, however, that prior to the depart-

ing Custodian's termination becoming effective and pending the effectiveness of the appointment of a new custodian by the Manager, the Custodian shall fulfil all of its obligations hereunder.

The Custodian may designate other banks and financial institutions established abroad or securities depositories (such as CLEARSTREAM INTERNATIONAL or EUROCLEAR) or other recognised clearing organisations (collectively the «Correspondents») to fulfil certain obligations of the Custodian under these Management Regulations. The Custodian will have the normal duties of a bank with respect to the Fund's deposits of cash and other assets held by it.

All permitted assets of the several Sub-funds of the Fund shall be held by, or to the order of, the Custodian on behalf of the Fund and all registered securities or similar instruments comprised in any Sub-fund's assets shall be held in the name of the Custodian or to its order by its nominee or the Correspondents or their respective nominees. The Custodian shall assume the liability with respect to supervising the safe-keeping of all assets of the Fund, whether held by the Custodian itself or by its nominee or by Correspondents or their nominees, all in accordance with the provisions of the 2002 Law and the 1991 Law.

As previously instructed by or on behalf of the Manager, the Custodian shall perform all acts necessary to effect the disposal of the assets of the Fund and make payments to third parties on behalf of the Fund.

The Custodian shall sign and be a party to these Management Regulations.

The Custodian must:

(a) ensure that the sale, issue, redemption and cancellation of Shares effected on behalf of the Fund or by the Manager are carried out in accordance with the 2002 Law, the 1991 Law and the Management Regulations;

(b) carry out the instructions of the Manager and (with respect to investment transactions) of any duly appointed Investment Manager or its duly appointed delegate, unless they conflict with the 2002 Law, the 1991 Law or the Management Regulations;

(c) ensure that in transactions involving the assets of the Fund the consideration is remitted to it within the usual time limits;

(d) ensure that the income of the Fund is applied in accordance with the Management Regulations.

#### **4. The Investment Manager**

The Manager may, under its responsibility and control, contract in writing with the Investment Manager to manage some or all of the investments of the Fund and to furnish such other services as may be agreed between them. The contract may contain such terms and conditions and provide for such fees (which shall be borne by the Manager out of its own fees received from the Fund) as the parties thereto shall deem fit, including, without limitation, the granting to the Investment Manager of discretionary powers with respect to the investment and reinvestment of the Fund's assets, subject to the overall responsibility of the Board and to the restrictions set forth hereafter. The Investment Manager is entitled to delegate its investment management functions to any of its subsidiaries or associates and, with the approval of the Manager, to any other person.

#### **5. Investment Objective**

The purpose of the Fund is to make available to institutional investors, as authorised under the Law, Sub-Funds with investment objectives and investment restrictions as disclosed in the Prospectus.

#### **6. Investment Powers**

The Manager may take any measures and carry out any operation that it may deem useful in the accomplishment and development of the Fund's investment objective so far as permitted by the 2002 Law and may lay down the investment policy and restrictions as will be disclosed from time to time in the Prospectus.

#### **7. Issuance of Shares; Remedies for Settlement Default**

Shares shall be issued by the Manager on a Dealing Day if a purchase order is received by the Transfer Agent or the Investor Service Centre on the day before such Dealing Day, provided that the order is received in the manner and by a time specified in the Prospectus (the «Specified Time») and is accepted by the Manager, subject to the receipt of the price per Share in cleared funds by or to the order of the Transfer Agent by such time and day as shall be specified in the Prospectus (the «Settlement Day»). Title to Shares shall be evidenced by recording it in the Share register of the Fund. Confirmations of Share transactions will be issued to the Shareholder concerned. Shares may be held under a «global certificate» arrangement within the institutional clearing system operated by Clearstream International and EUROCLEAR, in which case the registered owner of such Shares will be the common depository used by CLEARSTREAM INTERNATIONAL and EUROCLEAR for such purpose. In the event that the Manager does not receive cleared funds from the relevant applicant or his agent by the relevant Settlement Day, then the Manager may cancel the issuance of, or compulsorily redeem, the relevant Shares and the applicant shall be liable for any interest or charges incurred, or loss, costs or expenses suffered, directly or indirectly by the Fund or the Manager (including, without limitation, any loss due to changes in Share prices during the relevant period) as a result of the applicant's default. Any such cancellation shall not retroactively affect Share price calculations that were made prior to cancellation on the basis that the relevant Shares were in issue.

Shares shall be offered for sale on each day that is a Dealing Day for the relevant Sub-fund. The applicable price per Share is expressed in the relevant Dealing Currency (or Dealing Currencies) and shall be the Net Asset Value per Share of the relevant Class and category of Shares determined after the Specified Time in accordance with Clause 11. If a purchase order is received by the Transfer Agent or the Investor Service Centre after the Specified Time, the order will be dealt with on the next Dealing Day.

Certain Classes and categories of Shares may be entitled to a distribution, to the extent declared, from the date of their issuance to the date on which they are redeemed.

Any stamp taxes or other charges that may be due in a country from which a purchase or redemption order for Shares is placed shall be for the account of the relevant Shareholder.

The Manager may elect in its discretion to accept in certain cases Share subscriptions in specie by contribution of transferable securities or other permitted assets to a Sub-fund, provided that their market value in an amount equivalent to the price for such Shares on the relevant Dealing Day, and is verified by a special report of Luxembourg independent auditors.

#### **8. Transfer of Shares**

Every transfer or devolution of a Share shall be entered in the Share register of the Fund.

Transfer of Shares shall take effect by delivering to the Transfer Agent or the Investor Service Centre an instrument of transfer in a form acceptable to them and signed by the transferor and the transferee or their respective agents.

Each Share represents an indivisible interest in the relevant Sub-fund. The Manager and the Custodian may regard, and shall be fully protected in dealing with, the person in whose name Shares are registered in the Share register as being the absolute owner of such Shares, and shall be entitled to disregard any right, interest or claim of any other person in or to such Shares.

Every holder of Shares at or before the registration in his name in the Share register of the Shares owned by him, and every subscriber to Shares, at or before the acceptance of his subscription, shall furnish to the Transfer Agent or the Investor Service Centre his address to be entered in the Share register of the Fund and to which all notices and communications to him from the Manager and the Transfer Agent or the Investor Service Centre are to be sent. If any Shareholder fails to furnish such address, it shall be entered in the Share register as being «c/o the Transfer Agent» until he shall have furnished another address to the Transfer Agent or the Investor Service Centre. A Shareholder may, at any time, by written notice to the Transfer Agent or the Investor Service Centre, change his registered address in the Share register.

#### **9. Description of Shares**

Shares of a Sub-fund may be issued in such different Classes as may be decided from time to time by the Manager, and as shall be described in the Prospectus, for the purpose of providing different charging structures, or other characteristics, and accordingly different Classes will have different Net Asset Values per Share.

Shares of a Class of a Sub-fund may also be issued in such different categories as may be decided from time to time by the Manager, and as shall be described in the Prospectus, for the purpose of providing a different distribution policy or entitlement to the assets and the net income of the relevant pool of assets within a Sub-fund, or other characteristics, and accordingly different categories will have different Net Asset Values per Share.

Shares are currently issued in registered form only. Shares shall be uncertificated and Shareholders will receive a confirmation (which may be in computerised form) of each Share transaction without undue delay.

Subject to the aforesaid differences applicable to a particular Class or category of Shares, as described in the Prospectus, Shares of the same Class and category have like rights and privileges and, upon issue, the holders thereof shall be entitled to participate equally in the profits of, and in distributions by, the relevant Sub-fund or pool of assets and in the relevant assets on liquidation.

All Shares of the Fund have no par value and may be issued in fractions up to the third decimal (or such other fractions as the Manager may decide in respect of all Shares). Rights attached to the fractions of Shares are exercised for the duration of the Sub-fund and upon the liquidation of the Fund or the Sub-fund in proportion to the fraction of a Share held.

The Shares, when issued, are fully-paid, except to the extent, if any, disclosed in the Prospectus with respect to a particular Class or category of Shares. Except as disclosed in the Prospectus, there are not, nor will there be, any outstanding options or special rights relating to any Shares.

The Shares are freely transferable, subject to the restrictions set forth in Clause 10 (Restrictions on Ownership of Shares).

The Board may from time to time determine a minimum investment for the relevant Classes or categories of Shares of the Fund, which will be set out in the Prospectus. In case such minimum is not maintained by the relevant Shareholder due to a transfer and/or redemption, the Management Company may compulsorily redeem the remaining holdings of Shares at their current Net Asset Value and make payment of the proceeds thereof to the Shareholders.

The Board may decide from time to time to issue Shares in bearer form in respect of one or more Classes and categories of Shares in respect of one or more Sub-funds, as described in the Prospectus. Title to bearer Shares shall be evidenced by bearer Share certificates issued in such multiples as determined by the Board, as described in the Prospectus. Bearer Share certificates shall be signed by any two Directors of the Manager or by such person or persons as specifically directed by the Board. The signature on the bearer Share certificates could be in facsimile.

Conversions between the Sub-Funds of the Fund are not permitted.

#### **10. Restrictions on Ownership of Shares**

The Manager may impose such restrictions on any Shares or Shareholder as will ensure that the Shares are neither acquired nor held by or on behalf of any person in circumstances (a) which give rise to a breach of the laws or requirements of any country or regulatory authority by that person or the Fund or (b) which might have adverse taxation or other pecuniary consequences for the Fund. The Manager may require a Shareholder to provide adequate information to establish the beneficial ownership of the Shares that he holds. In relevant circumstances, the Manager may compulsorily redeem the relevant Shares.

The sale of Shares is restricted to institutional investors for the purpose of the 1991 Law and the Manager will not issue Shares to persons or companies who may not be considered as institutional investors for the purposes of the 1991 Law, and provided further that, if the Shareholder holds the Shares for account of a third party, the beneficial owner also qualifies as an institutional investor for the purposes of the 1991 law. In addition, the Manager will not accept reg-

istration of any transfer of Shares which would result in a non institutional investor for the purposes of the 1991 Law becoming a Shareholder in the Fund.

The Manager may also refuse to issue Shares to, or impose restrictions on any Shares to be issued to, a «US Person», being any US resident or other person specified in Regulation S under the US Securities Act 1933 as amended from time to time.

## 11. Calculation of Net Asset Value and Share Prices

### (1) Dealing Days:

The net asset value (the «Net Asset Value») per Share and price of Shares of any Class and category of a Sub-fund shall be determined by the Manager or on its behalf not less than once monthly, as the Board may direct (every such day for determination thereof a «Dealing Day»), but so that no day observed as a holiday by banks in Luxembourg shall be a Dealing Day. Dealings in Shares may take place on Dealing Days as specified in the Prospectus.

### (2) Share Prices:

The price per Share at which Shares shall be offered for subscription or redeemed shall be based on the Net Asset Value per Share of the relevant Class and category of Shares of the relevant Sub-fund. The Share price for subscriptions shall be payable within a period determined by the Manager and disclosed in the Prospectus. Clause 19(4) shall apply to the redemption price of Shares when the Fund or a Sub-fund or Class or category of Shares is to be terminated.

### (3) Net Asset Value of Sub-funds or Share Classes or Categories:

The Net Asset Value of each Sub-fund (or of each Class or category of Shares of that Sub-fund) shall be determined in respect of any Dealing Day by aggregating the value of the Sub-fund's assets (or of such assets as are attributable to such Class or category of Shares) and deducting the Sub-fund's liabilities (or such liabilities as are attributable to such Class or category of Shares).

### (4) Net Asset Value Per Share:

The Net Asset Value per Share of any Share shall be determined in respect of any Dealing Day by dividing (a) the Net Asset Value of all the allocated or issued Shares of the relevant Class or category of Shares of the relevant Sub-fund (determined under paragraph (3) above) by (b) the number of allocated or issued Shares of that Class or category of Shares of that Sub-fund).

### (5) Assets and Liabilities:

When determining the Net Asset Value of a Sub-fund (or of each Class or category of Shares of that Sub-fund):

#### (A) The relevant assets attributable thereto shall be deemed to include:

- (a) all cash in hand receivable or on deposit, including accrued interest;
- (b) all bills and notes payable on demand and any amounts due (including all the proceeds of securities sold but not collected);
- (c) all securities, shares, bonds, debentures, options or subscription rights, warrants and other investments and securities;
- (d) all dividends and distributions due in cash or in kind to the extent known to the Manager (although the Manager may adjust the valuation by fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividend or ex-rights);
- (e) all accrued interest on any securities except to the extent such interest is comprised in the principal amount of such security;
- (f) the preliminary expenses of the Fund attributable thereto insofar as the same have not been written off, provided that such preliminary expenses may be written off directly from the capital of the Fund; and
- (g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses;

#### (B) the relevant liabilities attributable thereto shall be deemed to include:

- (a) all borrowings, bills and other amounts due;
- (b) the fees and charges of the Manager and of any Agent or service provider to the Fund and any other of the fees and charges listed in Clause 14 (Liabilities of the Fund);
- (c) all known liabilities due or not yet due, including the amount of distributions declared, if any, but unpaid;
- (d) an appropriate amount set aside for taxes due on the date of valuation and other provisions or reserves authorised and approved by the Manager; and
- (e) all other liabilities incurred on behalf of the relevant Sub-fund of whatsoever kind to third parties.

### (6) Valuation of Assets:

The value of the Fund's assets shall be determined as follows:

(A) If separate bid and offer prices are published for any such securities or other assets, their value will be determined as the mean between the last known bid and offer prices.

(B) If separate bid and offer prices are not so published for any securities or other assets, their value will be determined on the basis of the last available price on the exchange or other market on which they are traded. Where such securities or other assets are quoted or dealt in on or by more than one stock exchange or market the Manager may in its discretion select one of such stock exchanges or markets for such purposes.

(C) If a security is not traded or admitted on any official stock exchange or any market the Manager will value the securities concerned with prudence and in good faith on the basis of their reasonably foreseeable disposal or acquisition price.

(D) Cash, bills payable on demand and other debts and prepaid expenses are valued at their nominal amount, unless it appears unlikely that such nominal amount is obtainable. Assets or liabilities in currencies other than the Euro will be converted using spot rates.

(E) Notwithstanding the foregoing, if in any case a particular value is not ascertainable by the methods outlined above, or if the Manager considers that some other method of valuation more accurately reflects the fair value of the relevant

security or other assets for the purpose concerned, the method of valuation of the security or asset will be such as the Manager in its absolute discretion, with prudence and good faith, decides.

(7) Valuation of Liabilities:

For the purposes of the valuation of its liabilities, the Fund may duly take into account all administrative and other expenses of a regular or periodical character by valuing them for the entire year or any other period and by dividing the amount concerned proportionately for the relevant fractions of such period.

(8) Other Valuation Points:

For the purpose of valuation under this Clause:

(A) Shares to be allocated on any Dealing Day shall not be treated as allocated until immediately after all outstanding Shares have been valued on that Dealing Day and from such time until received the price payable to the relevant Sub-fund shall be deemed to be an asset of the relevant Sub-fund;

(B) If any allocation of Shares is subsequently cancelled pursuant to Clause 7, such Shares shall cease to be included in the relevant calculation of the Net Asset Value per Share from immediately after such cancellation;

(C) Shares to be redeemed on any Dealing Day shall be treated as existing and taken into account until immediately after all Shares have been valued on that Dealing Day and from such time and until paid the price therefor shall be deemed to be a liability of the relevant Sub-fund;

(D) all investments, cash balances and other assets of any Sub-fund expressed in currencies other than the Designated Currency of the Sub-fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the relevant time on the Dealing Day; and

(E) effect shall be given on any Dealing Day to any purchases or sales of securities contracted for on behalf of the relevant Sub-fund on such Dealing Day, to the extent practicable.

(9) Attribution of Assets and Liabilities:

The Manager shall establish and maintain a portfolio of assets for each Sub-fund and, where the Sub-fund has more than one Class or category of Shares, assets and liabilities shall be attributable to the relevant Class or category in the following manner:

(a) the proceeds from the issue of Shares in each Sub-fund shall be applied in the books of the Fund to the portfolio of assets established for that Sub-fund, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such portfolio subject to the provisions of this Clause;

(b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Fund to the same portfolio as the assets from which it was derived and on each re-evaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant portfolio;

(c) where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-fund or to any action taken in connection with an asset of particular Sub-fund such liability shall be allocated to the relevant Sub-fund;

(d) where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to one or more particular Sub-funds, or to one or more particular Classes or categories of Shares of such Sub-funds, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-funds pro rata to their respective Net Asset Values;

(e) upon the record date for the determination of the persons entitled to any distribution declared on any Class or category of Shares in any Sub-fund, the amount of such distributions shall be attributed to each Class or category of Shares and the Net Asset Value of such Class or category shall be reduced accordingly.

## 12. Suspension of Share Dealing

The Manager may suspend temporarily the calculation of the Net Asset Value of a Sub-fund and the allocation, issue and redemption of the Shares of that Sub-fund in the following circumstances:

- the closure of or suspension or restriction of trading on any stock exchange or market on which are quoted or traded a substantial proportion of the Sub-fund's investments;

- conditions which in the opinion of the Manager make it impracticable or inappropriate to dispose of the investments held by the Sub-fund without seriously harming the Sub-fund or the holders of any Class or category of its Shares;

- those in which the means of communications normally used for determining the price or value of investments held by the Sub-fund cannot be used, or for some other reason the price or value of such investments cannot be determined normally, quickly and correctly;

- those in which any transfer of any currency necessary for dealings in investments held by the Sub-Fund cannot be made normally at normal exchange rates

- those in which notice has been given for the termination of the Fund or of the relevant Sub-fund.

Any such suspension will be made known at the office of the Transfer Agent and, Shareholders shall be notified as set out in the Prospectus.

The Manager shall cease the allocation, issue and redemption of the Fund's Shares forthwith upon the occurrence of an event causing the Fund to enter into liquidation or upon the order of the Luxembourg supervisory authority.

## 13. Redemptions and Conversions

(1) Redemptions:

As is more specifically prescribed herein the Manager has the power to redeem the Fund's Shares at any time within the limitations set forth by law and as described in the Prospectus. Shares redeemed by the Manager shall be cancelled.

(2) Conversions:

Conversions between Sub-Funds are not permitted.

(3) Deferral and Delay:

Any Shareholder may request the redemption of all or part of his Shares by the Manager, provided that the Manager shall not be bound to redeem on any Dealing Day any Shares of a Sub-fund if there are redemption orders for that day for Shares of that Sub-Fund with an aggregate value exceeding the percentage of the value of all allocated and issued

Shares of the Sub-fund that is determined by the Manager from time to time and specified in the Prospectus. In addition, the Manager may defer redemptions in exceptional circumstances. Redemptions so deferred will be dealt with in priority to later redemption requests.

In case of such deferral of redemptions the relevant Shares shall be redeemed at the prices per Share prevailing at the date on which the redemption is effected.

Payment of redemption proceeds may be delayed if there are any specific statutory provisions such as foreign exchange restrictions, or any circumstances beyond the Manager's control, which make it impossible to transfer the redemption proceeds to the relevant country.

If in exceptional circumstances the liquidity of the portfolio of assets of a Sub-fund in respect of which Shares are being redeemed is not sufficient to enable the payment to be made within the normal settlement period, such payment shall be made as soon as reasonably practicable thereafter, but without interest.

(4) In Specie Redemptions:

The obligation to pay redemption proceeds may, if the Shareholder so consents, be satisfied by the Manager electing to make an in specie distribution, having due regard to all applicable laws and regulations and to all Shareholders' interests, on such terms as it may determine and describe in the Prospectus. In the case of such an in specie distribution, the auditor of the Fund shall deliver an audit report in accordance with applicable laws.

(5) Settlement:

The redemption price shall be paid normally within the number of business days after the relevant Dealing Day disclosed in the current Prospectus. The certificate or certificates for any bearer Shares, if issued, must be received by the Transfer Agent or the Investor Service Centre in proper form before the redemption proceeds may be paid. The redemption price shall be the Net Asset Value per Share of the relevant Class and category of Share determined in accordance with Clause 11, from which may be deducted any redemption charge that may be decided by the Manager from time to time and disclosed in the Prospectus.

#### 14. Liabilities of the Fund

The Fund will bear the following charges:

- all taxes (including, without limitation, all income and franchise taxes) which may be due on or with respect to the assets and the income of the Fund or (except as otherwise stated in Clause 7) issuance of its Shares including, without limitation, payment of the applicable Luxembourg tax d'abonnement. All costs (including brokerage fees) of purchasing or selling assets of the Fund.
- the remuneration of the Manager, based on the Net Asset Value of each Sub-fund (calculated on each Dealing Day) and not exceeding 3% per cent per annum, as described in the Prospectus;
- the remuneration of the Administrator, the Custodian, the Transfer Agent, the Distributors and other Agents in accordance with the terms of their respective agreements with the Manager, as described in the Prospectus;
- the reimbursement of all reasonable expenses of the Manager, the Agents, the Administrator, the Transfer Agent and of other service providers and the reasonable fees and travel expenses of directors of the Manager and professional and legal advisers for attending meetings of the Board;
- legal expenses (including, without limitation, the fees and disbursements of counsel and other litigation costs) that may be incurred by the Manager, the Investment Manager or its delegates, the Distributors, the Transfer Agent, the Custodian, the Correspondents, the Administrator and other service providers while acting in relation to the Fund and in the interest of the Shareholders;
- the costs of communications to Shareholders;
- the cost of any liability insurance or fidelity bonds covering any costs, expenses or losses arising out of any liability of, or claim for damage or other relief asserted against, the Manager, the Custodian, the Correspondents, Investment Manager or its delegates, the Distributors, and/or the Administrator, for violation of any law or failure to comply with their respective obligations under these Management Regulations or otherwise with respect to the Fund;
- the cost of preparing and/or filing and publishing these Management Regulations and all other documents concerning the Fund, including, without limitation, registration statements, prospectuses and explanatory memoranda and any amendments thereto with the authorities (including, without limitation, local securities dealers' associations) in countries where Shares are offered or sold, in the relevant language with respect to any offering or sale of Shares;
- the cost of printing Share confirmations and of preparing documents or reports in such languages as are required for the benefit of the Shareholders and any beneficial holders of the Shares, and distributing annual, semi-annual and such other reports or documents as may be required under these Management Regulations or under the applicable laws or regulations of any applicable authority;
- the cost of preparing, distributing and publishing notices to the Shareholders, and of publication of share prices;
- the cost of independent auditors' fees;
- all other fees, costs and charges which are disclosed in the Fund's Prospectus.

#### 15. Fiscal Year; Audit

The Manager shall be responsible for the maintenance and supervision of the records and books of accounts of the Fund. The fiscal year and the books of the Fund will close each year on 31st March.

The accounts and assets of the Manager and of the Fund will be audited in respect of each fiscal year by an auditor who shall be appointed by the Manager and who will qualify as a «réviseur d'entreprises» in Luxembourg and act independently. Within four months after the end of each fiscal year, the Manager shall arrange to have prepared and included as part of the annual report of the Fund the audited annual account of the Fund and the results of its operations.

## 16. Distributions

The Manager may determine, and shall describe in the Prospectus, whether, to what extent and on what terms the income and capital gains of the portfolio of a Sub-fund may be available to be paid as a distribution to the holders of record of a Class and category of Shares of that Sub-fund which carry the right to receive distributions («Relevant Shares»); and the Manager may declare distributions accordingly.

Each Sub-fund with Relevant Shares may follow the accounting practice of equalisation.

Any distribution on Relevant Shares which is payable in cash but remains unclaimed for a period of five years from the date of payment shall be deemed forfeited and shall become the property of the relevant Sub-fund.

## 17. Amendment of the Management Regulations

The Manager may amend these Management Regulations in whole or in part at any time by agreement with the Custodian.

Amendments will become effective upon their execution by the Custodian and the Manager or upon such other subsequent date as indicated therein. Such amendments will be enforceable against persons other than Shareholders only upon the publication of their deposit in the Mémorial. The Management Regulations are on file at the Luxembourg Trade and Company Register.

## 18. Notices and Publications

The Net Asset Value and price per Share of each Class and category of Shares on each Dealing Day may be obtained on request at the offices of the Transfer Agent or the Investor Service Centre.

Within four months of the close of each fiscal year, the Manager shall make available to the Shareholders an audited annual report containing the Fund's consolidated accounts, and within two months of the end of the first semi-annual period of each financial year, the Manager shall make available an unaudited semi-annual report, which reports shall describe the assets, operations and results of each Sub-fund and a summary of the consolidated results of the Fund.

The most recent annual reports and semi-annual reports shall be made available to the Shareholders at the registered offices of the Transfer Agent or the Investor Service Centre on each Business Day.

## 19. Duration and Termination of the Fund and Sub-funds

(1) The Fund is established for an unlimited period and may have unlimited assets in its Sub-funds.

(2) The Manager may terminate the existence of the Fund if the net assets of the Fund are reduced to less than 50 (fifty) million or equivalent or if it believes it is warranted by changes in the economic or political situation affecting the Fund, subject to in either case prior notice to Shareholders and compliance with the publication requirements in Clause 18.

(3) Sub-Funds shall not be merged.

(4) The Manager may terminate the existence of a particular Sub-fund or a particular Class or category of Shares of a Sub-fund at any time if the Net Asset Value of that Sub-fund or of that Class or category of Shares, respectively, falls below 30,000,000 or equivalent or if it believes it is warranted by changes in the economic or political situation affecting the Sub-fund or otherwise in the interest of the shareholders. Any such compulsory termination of a Sub-fund or a Class or category will require prior notice to holders of all Shares of that Sub-fund or of the relevant Class or category, respectively.

(5) Where the Fund or a particular Sub-fund or Class or category of Shares is terminated, the redemption price payable on termination will be adjusted to reflect the realisation and liquidation costs of its termination. The Manager has power to suspend dealings in the relevant Shares. Such suspension may take effect at any time after the notice has been given by the Manager. Where dealings in relevant Shares are not suspended, the prices of the Shares may be adjusted to reflect the anticipated realisation and liquidation costs mentioned above.

(6) On a termination, assets available for distribution amongst the Shareholders will be applied in accordance with the rights attaching to the relevant Classes and categories of Shares and with Luxembourg law.

## 20. Statute of Limitation

Claims of the Shareholders against the Manager or the Custodian will lapse five years after the date of the event that gave rise to such claims, except for claims arising under Clause 19 with respect to the proceeds of termination.

## 21. Applicable Law, Jurisdiction and Governing Language

These Management Regulations are governed by and shall be construed in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Subject to the following sentence, any legal disputes arising among or between the Shareholders, the Manager and the Custodian or any of them, shall be subject to the jurisdiction of the district court in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Manager and the Custodian may agree or elect to submit themselves and the Fund to the jurisdiction of courts of the countries in which Shares are offered and sold with respect to claims by investors resident in such countries, with or without also submitting to the laws of such countries.

These Management Regulations have been established in the English language. The Manager may authorise these Management Regulations to be published into any language of a country in which the Shares are offered or sold, but in the event of any conflict between such versions, the English version shall govern.

## 22. Responsibility of the Manager and of the Custodian

The Manager and the Custodian shall be responsible in accordance with the law of 20th December 2002 (the «2002 law»).

Dated this 30th day of August 2005.

MERRILL LYNCH FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Manager

Signature

THE BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH

Custodian

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02280. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(082331.3/000/510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

---

**DEIEREPENSIOUN LASSIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5950 Itzig, 60, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 75.025.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 mars 2000, acte publié au Mémorial C n° 508 du 17 juillet 2000, modifiée par acte sous-seing privé en date du 30 mai 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 637 du 12 juin 2003, modifiée par acte sous-seing privé en date du 19 décembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 603 du 18 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour DEIEREPENSIOUN LASSIE, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(037875.3/820/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

---

**PAMALY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 55.126.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2005 que, suite à la démission de l'administrateur-délégué Liliane Schaack est nommée comme nouveau Président du conseil d'administration et comme nouvel administrateur-délégué la société ALAWIES S.A., établie à Panama City.

Pour extrait conforme

C. Wassenich

Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00398. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037965.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

---

**JULIUS BAER MULTICLIENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 85.117.

Suite à la démission de Monsieur Andreas Bär en tant qu'administrateur de la société JULIUS BAER MULTICLIENT MANAGEMENT S.A., le Conseil d'Administration se compose à partir du 13 avril 2005 comme suit:

- M. Freddy Brausch, Etude Linklaters Loesch, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg;

- M. Walter Knabenhans, JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstrasse, 36, CH-8001 Zürich;

- M. Jean-Michel Loehr, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

- Dr. Roman von Ah, JULIUS BAER ASSET MANAGEMENT LTD., Hohlstrasse 602, CH-8010 Zürich;

- Dr. Rudolf Ziegler, JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstrasse, 36, CH-8001 Zürich.

Pour JULIUS BAER MULTICLIENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038001.3/1126/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

---

**LaSalle EURO GROWTH II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 86.223.

In the year two thousand five, on the fourteenth day of January.

Before Mr Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, acting as general partner (gérant commandité) (the «General Partner») of LaSalle EURO GROWTH II S.C.A., having its registered office in 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg;

General Partner here represented by M<sup>e</sup> Dunja Pralong-Damjanovic, lawyer at Luxembourg;

Pursuant to resolutions of the General Partner included in a meeting of the managers dated 13 January 2005.

The proxyholder appointed Mr Patrick Van Hees, jurist at Luxembourg, as secretary of the deed.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed dated of 9 November 2001 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 405 of 13 March 2002 and its Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed enacted on 22 July 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1118 of 8 November 2004.

2.- The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is currently set at fifty-two million nine hundred and eighty thousand one hundred Euro (EUR 52,980,100.-) divided into:

- Twenty-two million seven hundred eighty-three thousand six hundred and twenty-four (22,783,624) Class A Ordinary Shares allocated to the Class A Shareholders,

- Three million six hundred ninety thousand nine hundred and twenty-eight (3,690,928) Class B Ordinary Shares allocated to the Class B Shareholders,

- One (1) Class C Preference Share allocated to the Class C Shareholder,

- Fifteen thousand four hundred ninety-seven (15,497) Class, D Unlimited Shareholder Shares allocated to the Unlimited Shareholder,

with a par value of two Euro (2.- EUR) per share, all of which are fully paid up.

In addition to the issued share capital, issue premiums for a total amount of five million two hundred ninety-eight thousand one hundred fifty-one Euro and forty cents (EUR 5,298,151.4) have been paid on the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Preference Shares and the Class D Unlimited Shares,

whereof five million two hundred ninety-eight thousand and ten Euro (EUR 5,298,010.-) have been allocated to the legal reserve which consequently amounts to ten per cent of the subscribed share capital of the Company.

3.- Pursuant to Article 5 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at five hundred million Euro (EUR 500,000,000.-) divided into one hundred twenty-five million (125,000,000) Class A Shares, one hundred twenty-four million nine hundred eighty-four thousand five hundred (124,984,500) Class B Shares, three (3) Class C Preference Shares and fifteen thousand four hundred ninety-seven (15,497) Class D Unlimited Shareholder Shares with a par value of two Euro (2.- EUR) per Share.

The Manager is authorized, during a period ending on March 13, 2007, to increase in one or several times the corporate capital within the limits of the authorized capital.

4.- Through its resolution dated 13 January 2005 the General Partner approved the increase of the share capital of the Company. The share capital of the Company was increased as of 14 December 2004 by an amount of seven million eighty-six thousand three hundred ninety-six Euro (EUR 7,086,396.-) in order to raise it from its current amount to sixty million sixty-six thousand four hundred and ninety-six Euro (EUR 60,066,496.-) by the creation and issue of:

- Three million forty-nine thousand two hundred and twenty-five (3,049,225) new Class A Ordinary Shares, with a par value of two Euro (EUR 2.-) each and

- Four hundred and ninety-three thousand nine hundred and seventy-three (493,973) new Class B Ordinary Shares, with a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

5.- Thereupon the General Partner acknowledges that the newly issued share capital of the Company has been subscribed as follows as of 14 December 2004:

Type	Number of shares	Holder	Price per share
Class A Ordinary Shares	237,609	Two hundred and thirty-seven thousand six hundred and nine LaSalle INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP	LIM- Two Euro and twenty cents
Class A Ordinary Shares	26,401	Twenty-six thousand four hundred and one LaSalle INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.	(LUX- Two Euro and twenty cents
Class A Ordinary Shares	316,812	Three hundred and sixteen thousand eight hundred and twelve Electricity Board Supply Pension Fund (ESB)	Pen- Two Euro and twenty cents
Class A Ordinary Shares	528,021	Five hundred and twenty-eight thousand and twenty-one Arbejdsmarkedets pension (ATP)	Tillaegs- Two Euro and twenty cents

Class A Ordinary Shares	237,609	Two hundred and thirty-seven thousand six hundred and nine	Storebrand Livsforsikring AS	Two Euro and twenty cents
Class A Ordinary Shares	158,406	One hundred and fifty-eight thousand four hundred and six	Avero Pensioenverzekeringen N.V.	Two Euro and twenty cents
Class A Ordinary Shares	105,604	One hundred and five thousand six hundred and four	BEGG (NOMINEES) LTD.	Two Euro and twenty cents
Class A Ordinary Shares	316,812	Three hundred sixteen thousand eight hundred and twelve	Tamweelview S.A.	Two Euro and twenty cents
Class A Ordinary Shares	105,604	One hundred and five thousand six hundred and four	An Post Superannuation Scheme	Two Euro and twenty cents
Class A Ordinary Shares	105,604	One hundred and five thousand six hundred and four	Kuwait Fund for Arabic Economic Development	Two Euro and twenty cents
Class A Ordinary Shares	407,410	Four hundred and seven thousand four hundred and ten	GALLERIA CAPITAL PARTNERS S.C.A.	Two Euro and twenty cents
Class A Ordinary Shares	2,640	Two thousand and six hundred and forty	Jerry Rose	Two Euro and twenty cents
Class A Ordinary Shares	158,406	One hundred and fifty-eight thousand four hundred and six	Empleados de Telefonica de Espana, Fondo de Pensiones («Fonditel»)	Two Euro and twenty cents
Class A Ordinary Shares	342,287	Three hundred and forty-two thousand two hundred and eighty-seven	DAVY NOMINEES LTD	Two Euro and twenty cents
Class B Ordinary Shares	105,604	One hundred and five thousand six hundred and four	GOTHAER LEBENSVERSICHERUNG AG	Two Euro and twenty cents
Class B Ordinary Shares	52,802	Fifty two thousand eight hundred and two	GOTHAER FINANZHOLDING AG	Two Euro and twenty cents
Class B Ordinary Shares	105,604	One hundred and five thousand six hundred and four	ASSTEL LEBENSVERSICHERUNG AG	Two Euro and twenty cents
Class B Ordinary Shares	52,802	Fifty two thousand eight hundred and two	GOTHAER KRANKENVERSICHERUNG AG	Two Euro and twenty cents
Class B Ordinary Shares	177,161	One hundred and seventy-seven thousand one hundred and sixty-one	NÜRNBERGER LEBENSVERSICHERUNG AG	Two Euro and twenty cents

These subscribers declared to subscribe to the new shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash so that from now on the company has at its free and entire disposal the before said amount as was certified to the undersigned notary.

6.- The Board of Managers decides to allocate ten per cent of the par value of the newly issued Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares to the legal reserve account. The amount of seven hundred and eight thousand six hundred and thirty-nine Euro and sixty cents (EUR 708,639.6) shall henceforth be allocated to the legal reserve.

7.- As a small amount of capital contributed could not be allocated into whole shares. The Board of Managers has decided to allocate the remainder to a share premium account, i.e. thirty-one Euro (EUR 31.-).

8.- As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 5. Capital. (Two first paragraphs).** The issued share capital of the Company is set at sixty million sixty-six thousand four hundred and ninety-six Euro (EUR 60,066,496.-) divided into:

- Twenty-five million eight hundred thirty-two thousand eight hundred and forty-nine (25,832,849) Class A Ordinary Shares allocated to the Class A Shareholders,

- Four million one hundred and eighty-four thousand nine hundred and one (4,184,901) Class B Ordinary Shares allocated to the Class B Shareholders,

- One (1) Class C Preference Share allocated to the Class C Shareholder,

- Fifteen thousand four hundred ninety-seven (15,497) Class D Unlimited Shareholder Shares allocated to the Unlimited Shareholder,

with a par value of two Euro (2.- EUR) per share, all of which are fully paid up.

In addition to the issued share capital, issue premiums for a total amount of six million six thousand eight hundred and forty-four (EUR 6,006,844.-) have been paid on the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Preference Shares and the Class D Unlimited Shares,

whereof six million six thousand six hundred forty-nine Euro and sixty cents (EUR 6,006,649.6) have been allocated to the legal reserve which consequently amounts to ten per cent of the subscribed share capital of the Company.»

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at eighty-two thousand euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person and the secretary, they signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorzième jour de janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l., ayant son siège à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, agissant en qualité de gérant commandité (le «Gérant Commandité») de la société en commandite par actions LaSalle EURO GROWTH II S.C.A., ayant son siège à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri (la «Société»);

commandité ici représenté par Madame Dunja Pralong-Damjanovic, juriste à Luxembourg;

en vertu des résolutions du Gérant Commandité incluses dans une réunion des gérants de la Société actée le 13 janvier 2005.

Le mandataire a désigné Monsieur Patrick Van Hees, juriste à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'acte.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- La Société en commandite par actions LaSalle EURO GROWTH II S.C.A. a été constituée suivant acte reçu le 9 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 405 du 13 mars 2002 et ses statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois suivant acte du 22 juillet 2004 publié au Mémorial C numéro 1118 en date du 8 novembre 2004.

2.- Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante-deux millions neuf cent quatre-vingt mille cent euros (52.980.100,- EUR) divisé en:

- Vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-trois mille six cent vingt-quatre (22.783.624) Actions Ordinaires de Classe A,

- Trois millions six cent quatre-vingt-dix mille neuf cent vingt-huit (3.690.928) Actions Ordinaires de Classe B,

- Une (1) Action Privilégiée de Classe C,

- Quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (15.497) Actions de Commandité de Classe D allouées à l'Actionnaire Commandité,

ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

En plus du capital émis, des primes d'émission relatives aux Actions Ordinaires de Classe A, aux Actions Ordinaires de Classe B, Actions Préférentielles de Classe C et aux Actions de Commandité de Classe D pour un montant total de cinq millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cent cinquante et un euros et quarante centimes (5.298.151,4 EUR) ont été payées, dont cinq millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille dix euros (5.298.010,- EUR) ont été alloués à la réserve légale laquelle s'élève, par conséquent, à dix pour cent du capital social souscrit.

3.- Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à cinq cents millions d'euros (500.000.000,- EUR) divisé en cent vingt-cinq millions (125.000.000) d'Actions de Classe A, cent vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (124.984.500) Actions de Classe B, trois (3) Actions Privilégiées de Classe C et quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (15.497) Actions de Commandité de Classe D avec une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) par Action.

Le Gérant Commandité est autorisé, pendant une période se terminant le 13 mars 2007, d'augmenter en une ou plusieurs fois par tranches le capital social, à l'intérieur des limites du capital autorisé.

4.- Par ses résolutions du 13 janvier 2005, le Gérant Commandité a approuvé l'augmentation du capital social. Le capital social a été augmenté le 14 décembre 2004 d'un montant de sept millions quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-seize euros (EUR 7.086.396,-) pour le porter de son montant actuel à soixante millions soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (60.066.496,- EUR) par la création et l'émission de:

- Trois millions quarante-neuf mille deux cent vingt-cinq (3.049.225) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A d'un nominal de deux euros (EUR 2,-) chacune, et

- Quatre cent quatre-vingt-treize mille neuf cent soixante-treize (493.973) nouvelles Actions Ordinaires de Classe B, d'un nominal de deux euros (EUR 2,-) chacune.

5.- Ensuite l'Associé Commandité a décidé d'admettre à la souscription des actions nouvelles effectuée le 14 décembre 2004 les souscripteurs comme suit:

Catégorie	Nombre d'actions	Souscripteur	Prix par action
Actions Ordinaires de Classe A	237.609	Deux cent trente-sept mille six cent neuf LaSalle INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	26.401	Vingt-six mille quatre cent un LaSalle INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	316.812	Trois cent seize mille huit cent douze Electricity Board Supply Pension Fund (ESB)	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	528.021	Cinq cent vingt-huit mille vingt et un Arbejdsmarkedets Tillaegspension (ATP)	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	237.609	Deux cent trente-sept mille six cent neuf Storebrand Livsforsikring AS	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	158.406	Cent cinquante-huit mille quatre cent six Avero Pensioenverzekering N.V.	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	105.604	Cent cinq mille six cent quatre BEGG (NOMINEES) LTD.	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	316.812	Trois cent seize mille huit cent douze Tamweelview S.A.	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	105.604	Cent cinq mille six cent quatre An Post Superannuation Scheme	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	15.604	Cent cinq mille six cent quatre Kuwait Fund for Arabic Economic Development	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	407.410	Quatre cent sept mille quatre cent dix GALLERIA CAPITAL PARTNERS S.C.A.	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	2.640	Deux mille six cent quarante Jerry Rose	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	158.406	Cent cinquante-huit mille quatre cent six Empleados de Telefonica de Espana, Fondo de Pensiones («Fonditel»)	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	342.287	Trois cent quarante-deux mille deux cent quatre-vingt-sept Davy Nominees Ltd	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe B	105.604	Cent cinq mille six cent quatre Gothaer Lebensversicherung AG	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe B	52.802	Cinquante-deux mille huit cent deux GOTHAER FINANZHOLDING AG	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe B	105.604	Cent cinq mille six cent quatre Asstel Lebensversicherung AG	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe B	52.802	Cinquante-deux mille huit cent deux Berlin-Kölnische Krankenversicherung AG	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe B	177.161	Cent soixante-dix-sept mille cent soixante et un Nuernberger Lebensversicherung AG	Deux euros et vingt cents

Ces souscripteurs, dûment représentés, ont déclaré souscrire aux actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme susvisée ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

6.- L'Associé Commandité a en outre décidé affecter dix pour cent de la valeur nominale des nouvelles Actions Ordinaires de Classe A et Actions Ordinaires de Classe B au compte de réserve légale. Le montant de sept cent huit mille six cent trente-neuf euros soixante centimes d'euro (708.639,6 EUR) est donc alloué au poste réservé légale du bilan.

7.- Comme un petit montant de l'augmentation du capital ne pouvait pas être alloué à des actions entières, le Conseil d'Administration a décidé d'en affecter le solde au poste prime d'émission à concurrence de trente et un euros (31,- EUR).

8.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital.** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante millions soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (60.066.496,- EUR) divisé en:

- Vingt-cinq millions huit cent trente-deux mille huit cent quarante-neuf (25.832.849) Actions Ordinaires de Classe A,
- Quatre millions cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent une (4.184.901) Actions Ordinaires de Classe B,
- Une (1) Action Privilégiée de Classe C,

- Quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (15.497) Actions de Commandité de Classe D allouées à l'Actionnaire Commandité,

ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

En plus du capital émis, des primes d'émission relatives aux Actions Ordinaires de Classe A, aux Actions Ordinaires de Classe B, Actions Préférentielles de Classe C et aux Actions de Commandité de Classe D pour un montant total de six millions six mille huit cent quarante-quatre euros (6.006.844,- EUR) ont été payées, dont six millions six mille six cent quarante-neuf euros soixante centimes d'euro (6.006.649,6 EUR) ont été alloués à la réserve légale laquelle s'élève, par conséquent, à dix pour cent du capital social souscrit.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ quatre-vingt-deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire et au secrétaire, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Pralong-Damjanovic, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, vol. 146S, fol. 84, case 4. – Reçu 77.950,36 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2005.

J. Elvinger.

(036566.3/211/283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

**RESTART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 69.402.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 4 mai 2005 que:

- Maître Charles Duro, Maître Marianne Goebel et Maître Lydie Lorang, avocats, demeurant à Luxembourg, ont été reconduits dans leurs fonctions d'administrateur de la société, leurs mandats étant venus à expiration;
- la FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social au 3, rue du Fort Rheinsheim, a été réélue aux fonctions de commissaire de comptes, son mandat étant venu à expiration.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont fixés pour une durée de six ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01562. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(038205.3/317/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

**RESTART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 69.402.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les annexes enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01561, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

Signature.

(038199.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

**VALDIVIA ASSOCIATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 107.701.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.852, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

toutes les deux ici représentées par Monsieur Livius Gorecka, employé privé, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 28 avril 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leur mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de VALDIVIA ASSOCIATION S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat accordé aux administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut la présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

A moins que la loi ne l'interdise spécialement ou qu'il n'en soit disposé autrement de temps en temps par le Conseil d'Administration, toutes les convocations, procurations, minutes, comptes rendus et documents de quelque nature qu'ils soient requis ou utilisés en relation avec la société, son administration et organisation et les présents statuts pourront être produits, délivrés et conservés sous la forme électronique avec ou sans signature.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 8.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 12.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 13.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 14.** Les lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2005.
- 2) La première Assemblée Générale Annuelle aura lieu en 2006.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions. . . . .	155
2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros (EUR 1.650,-).

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
  - b) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.852, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,
  - c) INSINGER TRUST LUXEMBOURG S.A., R.C.S. Luxembourg B 66.006, ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:  
IB MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.699, ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- 6) Conformément à l'article 6 des statuts et à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à nommer parmi ses membres un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s), qui chacun, par sa seule signature, peut engager valablement la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Gorecka, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, vol. 148S, fol. 21, case 6. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(037827.3/230/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

**GECA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital: EUR 175.000,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 85.067.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(038208.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

**GEORGE AND DRAGON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 217, rue Albert Uden.

R. C. Luxembourg B 21.833.

Suite à la cession de parts, le capital de la S.à r.l. susmentionnée est réparti comme suit:

BENICTIM PROPERTIES, S.à r.l., 391 parts sociales

Richard Andrews, 109 parts sociales

Signature

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00668. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(038180.3/4642/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

**SAVANNAH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 107.714.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. BENISE CORPORATION S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques avec siège social à Tortola, Pasea Estate, P.O. Box 3149, Road Town, représentée par Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration elle délivrée en date du 1<sup>er</sup> mars 2005.

2. TURNBERRY INVESTMENTS S.A., une société de droit panaméen, avec siège social à Panama City (République du Panama), ici représentée par Maître Marianne Goebel, prénommée, en vertu d'une procuration elle délivrée en date du 1<sup>er</sup> mars 2005.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination SAVANNAH INVESTMENTS S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à cinquante mille euro (EUR 50.000,- ), représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de un euro et vingt cinq cents (EUR 1,25) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un million euro (EUR 1.000.000,-), représenté par huit cent mille (800.000) actions d'une valeur nominale de un euro et vingt cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé dans la loi.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures, et pour la première fois en

l'an deux mille six. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 7.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de trois administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 11.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille cinq.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

### Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1) BENISE CORPORATION S.A., prénommée . . . . .	49.998,75	49.998,75	39.999
2) TURNBERRY INVESTMENTS S.A., prénommée . . . . .	1,25	1,25	1
Total . . . . .	50.000	50.000	40.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve à l'entière disposition de la société.

### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de trois mille euros.

### Assemblée Générale Extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Jean-Georges Schwartz, administrateur de sociétés, demeurant à Rueil-Malmaison (France),
  - Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg,
  - Maître Marianne Goebel, prénommée.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:  
La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de trois années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2008.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des comparants, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Goebel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, vol. 148S, fol. 11, case 12. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

J. Elvinger.

(037899.3/211/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

### **JULIUS BAER MULTICASH, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 36.405.

Suite à la démission de Monsieur Andreas Bär en tant qu'administrateur du fonds JULIUS BAER MULTICASH, le Conseil d'Administration se compose à partir du 13 avril 2005 comme suit:

- M. Freddy Brausch, Etude Linklaters Loesch, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg;
- M. Walter Knabenhans, JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstrasse, 36, CH-8001 Zürich;
- M. Jean-Michel Loehr, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;
- Dr. Roman von Ah, JULIUS BAER ASSET MANAGEMENT LTD., Hohlstrasse 602, CH-8010 Zürich;
- Dr. Rudolf Ziegler, JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstrasse, 36, CH-8001 Zürich.

Pour JULIUS BAER MULTICASH, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038009.3/1126/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

**ORION EUROPEAN 1 INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 107.716.

**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the twenty-sixth day of April.  
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

ORION MASTER II LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, and registered in the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 101.499, represented by Maître Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given at Paris (France), on March 21, 2005.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a limited liability company:

**Chapter 1. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** Here is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société à responsabilité limitée which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles.

The Company will exist under the name of ORION EUROPEAN 1 INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 2. Registered Office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such interests as well as (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

**Chapter II. Capital, Shares**

**Art. 5. Corporate Capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

### Chapter III. Board of Managers

**Art. 8. Management.** The Company is managed by a board of at least three managers, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for a maximum period of six (6) years.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need be members of the board of managers.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to be present may also cast their votes by letter, by fax or by telegram.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution are equal, the chairman has a casting vote.

A manager having an interest contrary to that of the Company, in a matter submitted for the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

At the next general meeting of the shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders shall be informed of the cases in which a manager has an interest contrary to that of the Company. In the event of a member of the board of managers having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by a majority of the managers. Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.

**Art. 10. Powers of the Board of Managers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at anytime.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two managers or by any two persons to whom signatory authority has been delegated by the board of managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

**Art. 11. Indemnity of Managers.** The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

#### Chapter IV. Shareholders Resolutions

**Art. 12. Powers of the Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.

**Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions.** General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgement of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.

**Art. 14. Procedure, Vote.** A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 15. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**Art. 16. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 17. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

#### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 18. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
ORION MASTER II LUXEMBOURG, S.à r.l., préqualifiée . . . . .	12,500.-	500	12,500.-
Total . . . . .	12,500.-	500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand four hundred Euro.

##### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2005.

##### *Extraordinary General Meeting*

The sole shareholder, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending at the date of approval of the annual accounts for the financial year ended 31 December 2005:

a) Mr. Bruce Charles Bossom, real estate investment manager, residing at 7, Cavendish Square, London W1G OPE, United Kingdom;

b) Mr. Aref Hisham Lahham, real estate investment manager, residing at 7, Cavendish Square, London W1G OPE, United Kingdom; and

c) Mr. Van James Stults, real estate investment manager, residing at 7, Cavendish Square, London W1G OPE, United Kingdom.

2. The registered office shall be at: 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ORION MASTER II LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 101.499,

représentée par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Paris (France), le 21 mars 2005.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

#### Chapitre 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination ORION EUROPEAN 1 INVESTMENTS , S.à r.l.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la connaissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.

#### Chapitre II. Capital, Parts Sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer

le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

### Chapitre III. Conseil de Gérance

**Art. 8. Gestion.** La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour un terme de six (6) ans au plus.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les conseils se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Tout gérant empêché peut par lettre écrite ou par fac-similé donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Les gérants empêchés peuvent également émettre leur vote par lettre, par fac-similé ou par télégramme.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Un gérant ayant des intérêts opposés à ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux opérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des associés, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un gérant a un intérêt contraire à celui de la Société. Au cas où un membre du conseil de gérance a dû s'abstenir pour conflit d'intérêts, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent seront tenues pour valables.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par une majorité de gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent être signés par deux gérants, ou par deux personnes à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

**Art. 11. Indemnisation des Gérants.** La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

#### Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

**Art. 12. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.

**Art. 13. Assemblée Générale Annuelle / Adoption de Résolutions.** Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.

#### Art. 14. Procédure, Vote

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

#### Chapitre V. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

**Art. 15. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

**Art. 16. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 17. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 18. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
ORION MASTER II LUXEMBOURG, S.à r.l., préqualifiée . . . . .	12.500,-	500	12.500,-
Total . . . . .	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

44102

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros.

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2005.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et décide en outre de nommer la personne suivante comme Gérant pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes annuels pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2005:

a) Monsieur Bruce Charles Bossom, real estate investment manager, demeurant à 7, Cavendish Square, Londres W1G OPE, Royaume-Uni;

b) Monsieur Aref Hisham Lahham, real estate investment manager, demeurant à 7, Cavendish Square, Londres W1G OPE, Royaume-Uni; et

c) Monsieur Van James Stults, real estate investment manager, demeurant à 7, Cavendish Square, Londres W1G OPE, Royaume-Uni.

2. Le siège social est fixé à: 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Müller, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2005, vol. 893, fol. 45, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 mai 2005.

J.-J. Wagner.

(037945.3/239/396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

**TAMSAT WIRELESS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 92.222.

EXTRAIT

Par décision du 9 mai 2005, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Jean-Louis Albert de son poste de gérant avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038202.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

**TAMSAT WIRELESS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 92.222.

EXTRAIT

Par décision du 9 mai 2005, l'associé unique décide de nommer en qualité de gérant de la société, la société HUGO TRADING S.A., dont le siège social se situe à Arango-Orillac Building, East 54th Street, Panama, inscrite au registre du commerce de Panama sous le numéro 6613.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes clos au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038203.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

**JULIUS BAER MULTICOOPERATION, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 44.963.

Suite à la démission de Monsieur Andreas Bär en tant qu'administrateur de la société JULIUS BAER MULTICOOPERATION, le Conseil d'Administration se compose à partir du 13 avril 2005 comme suit:

- M. Freddy Brausch, Etude Linklaters Loesch, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg;
- M. Walter Knabenhans, JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstrasse, 36, CH-8001 Zürich;
- M. Jean-Michel Loehr, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;
- Dr. Roman von Ah, JULIUS BAER ASSET MANAGEMENT LTD., Hohlstrasse 602, CH-8010 Zürich;
- Dr. Rudolf Ziegler, JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich.

Pour JULIUS BAER MULTICOOPERATION, Société d'Investissement à Capital Variable  
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038003.3/1126/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

**CLAREMONT VILLAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 46.982.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société, tenue le 7 mars 2005, au siège social que:

1. Le conseil d'administration se composera des administrateurs suivants qui sont élus pour une année jusqu'à la prochaine assemblée générale:

- Karl Horsburgh, administrateur-délégué;
- Anne Smons;
- Aude-Marie Thouvenin.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour CLAREMONT VILLAS S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00667. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038172.3/4642/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

**DH REAL ESTATE NORDIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 74.806.

Le bilan au 30 avril 2003, enregistré le 11 mai 2005, réf. LSO-BE01982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Signature.

(038282.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

**DH REAL ESTATE NORDIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 74.806.

Le bilan au 30 avril 2004, enregistré le 11 mai 2005, réf. LSO-BE01981, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Signature.

(038284.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

44104

**ATLANTIDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 34.326.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01266, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(038211.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

---

**HOBBS CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 84.156.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOBBS CAPITAL S.A.  
Signatures

(038227.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

---

**FERNSEH HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 90.554.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01321, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

Signature.

(038261.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

---

**SSCC LUX VII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 89.727.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE01988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Signature.

(038279.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

---

**ENERFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 45.952.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2005*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038460.3/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

---

**SSCC LUX I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 83.053.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE01985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Signature.

(038280.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

---

**DOMUS FIN LUIGI ZUNINO S.N.C., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 62.867.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE01968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Signature.

(038287.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

---

**EPARLUX FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 71.240.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EPARLUX FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(038311.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

---

**FUNDMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 9.714.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Signature.

(038351.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

---

**BELLINI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 79.730.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale statutaire tenue le 26 avril 2005 à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, les mandats de M. Jean Quintus, M. Koen Lozie et COSAFIN S.A. en tant qu'Administrateurs et de M. Pierre Schill en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme devant expirer à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02377. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038522.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

---

44106

**HOTEL DES VIGNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5552 Remich, 29, route de Mondorf.  
R. C. Luxembourg B 20.268.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 mai 2005.

HOTEL DES VIGNES, S.à r.l.

Signature

(038422.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

---

**VITAL-SUN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 73.415.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 13 mai 2005.

VITAL-SUN S.A.

Signature

(038423.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

---

**LAVANDE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 28.384.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02304, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(038494.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

---

**PLATANES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 28.389.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02315, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(038496.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

---

**RAIFFEISEN RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 49.848.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02581, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour la Société

Signature

(038589.3/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

---

44107

**MACRIMO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 61.057.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MACRIMO HOLDING, S.à r.l.

Signatures

(037768.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

---

**GOEDERT Y. IMMOBILIERE & ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 38-40, rue du Brill.  
R. C. Luxembourg B 59.753.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(037856.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

---

**SALON DE COIFFURE MILLEN ISABELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 2, avenue Lucien Salenty.   
R. C. Luxembourg B 94.286.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(037858.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

---

**NIOS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 41.160.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 4 octobre 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (03935/1031/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**WHITTAKER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 90.080.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du 10 octobre 2005 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2004;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004;

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
6. Divers.

I (03936/1161/18)

Le Conseil d'Administration.

---

**SEMSDE HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 86.474.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 4 octobre 2005 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (03932/1031/14)

Le Conseil d'Administration.

---

**LARES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 41.723.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 4 octobre 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (03933/1031/14)

Le Conseil d'Administration.

---

**NOVA EDITIOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 89.509.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra à Luxembourg, 8, boulevard Royal, le 12 octobre 2005 à 13.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Echange des 40.500 actions de Catégorie A existantes ayant une valeur nominale de 100,- EUR en 405.000 actions de Catégorie A et attribution d'une valeur nominale de 10,- EUR.
2. Echange des 7.500 actions de Catégorie B existantes ayant une valeur nominale de 100,- EUR en 75.000 actions de Catégorie B et attribution d'une valeur nominale de 10,- EUR.
3. Réduction du capital social à concurrence de 4.178.010,- EUR pour le ramener de son montant actuel de 4.800.000,- EUR à 621.990,- EUR en vue de l'apurement partiel des pertes reportées par annulation de 352.520 actions de Catégorie A en 65.281 actions de Catégorie B.
4. Augmentation du capital social à concurrence de 637.000,- EUR pour le porter de son montant après réduction de capital de 621.990,- EUR à 1.258.990,- EUR par la création et l'émission de 53.746 actions de Catégorie A et de 9.954 actions de Catégorie B.
5. Les actionnaire existants renoncent pour autant que de besoin à toute souscription et les 53.746 actions de Catégorie A et les 9.954 actions de Catégorie B sont entièrement souscrites et libérées en espèces.
6. Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

I (03934/744/23)

---

**HELIANDRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 68.414.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 29 septembre 2005 à 15.00 heures, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

II (03808/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**KBC BONDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.062.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 28 septembre 2005 à 15.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Soumission de la Société à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif. Modification des Articles 3, 16, 23 et 30.
2. Changement de l'Article 5 par ajout de ce qui suit:  
Les dispositions des statuts qui s'appliquent aux compartiments, s'appliqueront le cas échéant également aux catégories/sous-catégories d'actions.
3. Changement de l'Article 6 par l'ajout de ce qui suit:  
Toute action nominative pourra être émise sous forme fractionnée. Ces fractions d'actions représenteront une part de l'actif net et donneront droit, proportionnellement, au dividende que la Société pourrait distribuer ainsi qu'au produit de la liquidation de celle-ci. Les fractions d'actions ne sont pas assorties du droit de vote.
4. Changement de l'Article 23, A) par l'ajout de ce qui suit:  
5) Les instruments du marché monétaire ayant une échéance résiduelle moyenne inférieure à un an peuvent être évalués de la façon suivante (évaluation linéaire): le cours déterminant pour ces investissements sera adapté progressivement au cours de remboursement en partant du cours net d'acquisition et en maintenant constant le rendement qui en résulte. En cas de changement notable des conditions de marché, la base d'évaluation des instruments du marché monétaire sera adaptée aux nouveaux rendements du marché.  
7) L'évaluation des OPCVM et autres OPC sera effectuée sur la base de la dernière valeur d'inventaire disponible des OPCVM et autres OPC sous-jacents.
5. Changement de l'Article 24 par l'ajout de ce qui suit:  
La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Cet apport en nature doit se faire en conformité avec la politique et les restrictions d'investissement de la Société et du compartiment concerné.
6. Modifications mineures.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50%. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 23 septembre 2005 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Société.

II (03848/755/39)

*Le Conseil d'Administration.*

**FLEMING FLAGSHIP PORTFOLIO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 39.251.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders (the «Meeting») of FLEMING FLAGSHIP PORTFOLIO FUND (the «Company») will be held on *September 28, 2005* at 2.00 p.m. Luxembourg time, at the registered office of the Company, as set out above, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended April 30, 2005.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended April 30, 2005.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended April 30, 2005.
4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the accounting year ended April 30, 2005.
5. Confirmation of the appointment to the Board of Mr. Robert van der Meer, coopted by the Board of Directors on July 11, 2005 in replacement of Mr. Patrick Petitjean, to serve as Director of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on April 30, 2006.
6. Election of Mr. Jean Frijns and Ms. Andrea Hazen and re-election of Mr. Iain OS Saunders, Mr. James B Broderick, Mr. André Elvinger and Mr. Pierre Jaans to serve as Directors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on April 30, 2006.
7. Approval of Directors' Fees.
8. Election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. to serve as Auditors until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on April 30, 2006 in replacement of DELOITTE S.A.
9. Allocation of the results for the accounting year ended April 30, 2005.
10. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

*Voting*

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be passed by the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

*Voting arrangements*

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed form of proxy (available at the registered office of the Company or via the Internet site [www.jpmorgan.com/assetmanagement/extra](http://www.jpmorgan.com/assetmanagement/extra) and return it no later than September 26, 2005 by close of business in Luxembourg at the registered office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

II (03768/755/38)

*By order of the Board of Directors.*

**KBC MONEY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 30.382.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de notre Société, qui aura lieu le *28 septembre 2005* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Soumission de la Société à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif. Modification des Articles 3, 16, 23 et 30.
2. Changement de l'Article 5 par ajout de ce qui suit:  
A l'intérieur de chaque catégorie d'actions, le Conseil d'Administration est habilité à créer différentes sous-catégories d'actions qui peuvent être caractérisées par leur devise de référence, leur niveau de commissions ou par toute autre caractéristique à être déterminée par le Conseil d'Administration.  
Les dispositions des statuts qui s'appliquent aux compartiments, s'appliqueront le cas échéant également aux catégories/sous-catégories d'actions.  
Le Conseil d'Administration pourra en outre décider du split ainsi que du reverse split d'un compartiment de la Société.
3. Changement de l'Article 23, A) par l'ajout de ce qui suit:  
5) Les instruments du marché monétaire ayant une échéance résiduelle moyenne inférieure à un an peuvent être évalués de la façon suivante (évaluation linéaire): le cours déterminant pour ces investissements sera adapté progressivement au cours de remboursement en partant du cours net d'acquisition et en maintenant constant le rendement qui en résulte. En cas de changement notable des conditions de marché, la base d'évaluation des instruments du marché monétaire sera adaptée aux nouveaux rendements du marché.

7) Les intérêts courus sont calculés jusqu'à 7 jours suivant le jour d'évaluation pour les compartiments à échéance fixe et 2 jours pour les autres compartiments. Pour les compartiments à échéance fixe, les intérêts ne seront pas projetés lors de l'échéance finale.

8) L'évaluation des OPCVM et autres OPC sera effectuée sur la base de la dernière valeur d'inventaire disponible des OPCVM et autres OPC sous-jacents.

4. Changement de l'Article 24 par l'ajout de ce qui suit:

La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Cet apport en nature doit se faire en conformité avec la politique et les restrictions d'investissement de la Société et du compartiment concerné.

5. Modifications mineures.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50%. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 23 septembre 2005 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Société.

II (03854/755/43)

*Le Conseil d'Administration.*

**JOFAD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 56.714.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 29 septembre 2005 à 11.00 heures, au 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
8. Divers.

II (03809/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**JADOF INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 68.417.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 29 septembre 2005 à 14.00 heures, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

II (03810/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

44112

**LAND'S END S.A.H., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 63.909.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE**

qui se tiendra le vendredi 30 septembre 2005 à 10.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décision sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03865/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**BRITUS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 76.690.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

se tiendra au siège de la société le 28 septembre 2005 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (03852/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**ZATRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 62.963.

Par décision du Conseil d'Administration du 13 septembre 2004:

Nomination de Monsieur Jean-Louis Beaujean comme président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué de la société.

Ses mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

L'administrateur-délégué a tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 29 avril 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour ZATRA S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00140. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(037087.3/1261/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.